

R - 243

VUE

LES JARDINS

9-1969



Boyer
1969

SOMMAIRE

Présentation Édouard-A. TARDIEU	222	Hommage du Sénat	241
Le Mouvement Desjardins en deuil	223	Un illustre coopérateur Rosario TREMBLAY	252
Adieu au Commandeur C. Vaillancourt Émile GIRARDIN	224	Bon et fidèle serviteur Chanoine Léo FOREST	253
Automne Édouard-A. TARDIEU	225	Un vrai patriote Paul MAYER, S.J.	254
Homélie du Cardinal Maurice Roy	226	Cyrille Vaillancourt, un grand disparu Émile LEGAULT, C.S.C.	253
Que la mort le purifie et le libère Mgr Paul GRÉGOIRE	228	Un apôtre de l'unité Édouard-A. TARDIEU	254
Hommage du premier ministre du Canada	229	Les funérailles du Commandeur C. Vaillancourt Édouard-A. TARDIEU	256
Le Commandeur Vaillancourt, second fondateur des Caisses populaires Paul-Émile CHARRON	230	Inflation... impasse? Paul GAUTHIER	257
Toujours présent, hommage à feu Cyrille Vaillancourt Alfred ROULEAU	232	L'évolution de la politique monétaire du Canada Louis RASMINSKI	258
Fondateur de la Société d'assurance des C.P.D. François ADAM	233	L'épargne dans une société dynamique (suite) Giordano DELL'AMORE	262
Hommage à Cyrille Vaillancourt, président de l'Association coopérative Desjardins A.-Hervé HÉBERT	234	La ligne de communication	243-246
La Sauvegarde lui doit beaucoup Clément GAUTHIER	234		
L'homme et la communauté Oscar MERCURE	235		
Le Sénateur Vaillancourt et la S.F.Q. Jean-Marie COUTURE	236		
Droit comme l'érable Gérard BARBIN	238		
Un homme de volonté René CROTEAU	238		
Une figure légendaire Jean-Marie GAGNON	239		
La Société « Les producteurs de sucre d'érable du Québec » perd son fondateur... Gilles CROTEAU	240		

Vol. 35 - N° 9 Lévis, novembre 1969

LA REVUE DESJARDINS, organe officiel de La Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, et tirée ce mois-ci à 19,000 exemplaires, est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal (1965), Ltée, à Québec. ● Le prix de l'abonnement, pour un an, est \$2.50. ● Affranchissement numéraire au tarif de la troisième classe, permis n° 110. Port payé à Québec.

Directeur-rédacteur:
Édouard-A. Tardieu.



ERRATUM

Le Commandeur Vaillancourt est décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis, et non à l'Hôtel-Dieu de Québec, comme il est indiqué par erreur au texte page 224.

Présentation

Édouard-A. Tardieu

Pour la troisième fois de suite, nous vous présentons un numéro spécial assez volumineux. Et après des carillons d'allégresse du mois dernier, nous voici avec des glas funèbres pour un numéro de deuil.

En novembre, l'an dernier, c'est le sénateur Vaillancourt qui, dans l'éditorial de *La Revue Desjardins*, rappelait le souvenir de deux grands disparus, deux anciens premiers ministres du Québec qui avaient aidé et protégé les Caisses populaires, Adélard Godbout et Daniel Johnson.

Et c'est aujourd'hui à feu Cyrille Vaillancourt que nous consacrons le numéro spécial de novembre, mois du souvenir, comme il l'appelait dans son article de l'année passée.

*Ainsi tout change, ainsi tout passe
Ainsi nous-mêmes nous passons.*¹

Récit des funérailles, témoignages des dignitaires de l'Église du Canada, le cardinal Roy, l'archevêque de Montréal, Monseigneur Paul Grégoire, du premier ministre du Canada, l'honorable Pierre-E. Trudeau, des sénateurs, les anciens collègues du défunt, des porteparoles des huit institutions du Mouvement Desjardins, de prêtres de valeur, tout concorde pour chanter dans une même harmonie les grandes qualités de cœur et d'esprit de notre illustre disparu. Les voix sont unanimes. Ce fut un grand homme, un grand coopérateur, un

1. Alphonse de Lamartine.

(Suite à la page 224)

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA FÉDÉRATION DE QUÉBEC DES UNIONS RÉGIONALES DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS,
AVENUE DES COMMANDEURS, LÉVIS (QUÉBEC)

Le mouvement Desjardins en deuil

La disparition du Commandeur Cyrille Vaillancourt, ancien sénateur au Parlement fédéral, ancien directeur général de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, président d'honneur de cette Fédération et fondateur de *la Revue Desjardins*, dont il a été, jusqu'au dernier moment, l'éditorialiste et l'un des collaborateurs les plus précieux, les plus assidus et les plus fidèles, laisse un vide considérable dans le Mouvement Desjardins.

Le commandeur Cyrille Vaillancourt a rendu sa belle âme à Dieu à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 30 octobre vers les 15 h.

Né le 17 janvier 1892, à Saint-Anselme, comté de Dorchester, il avait épousé en premières noces Maria Ferland en 1916, décédée en 1918. En 1920 il se mariait avec Blanche Lajoie dont il a eu 8 enfants: Marguerite (M^{me} Gabriel Moro), Cyrille, Annette, Raymond, Joseph, Mariette (M^{me} Roger Beaudoin), Françoise (M^{me} Serge Carrière), Claire (M^{me} Claude Turmel). À part son épouse, ses enfants, ses gendres et ses brus: Louise Latulippe, Berthe Boucher, le commandeur Vaillancourt laisse dans le deuil 16 petits-enfants et une sœur religieuse, Sœur Saint-Arthur, des Sœurs de La Charité de Québec.

Étudiant au Collège de Lévis, monsieur Cyrille Vaillancourt a été messenger du fondateur des Caisses populaires, le commandeur Alphonse Desjardins, dont il apportait les manuscrits au bureau du journal *La Vérité*, à Québec.

En 1914, il était employé au journal *L'Étoile du Nord*.

En 1915, il était chef du *Service de l'Apiculture* au ministère de l'Agriculture de la Province de Québec.

En 1918, il devient chef du *Service de l'Apiculture et de l'Industrie du Sucre d'érable* à ce même ministère.

En 1921, il était membre du Conseil de surveillance de La Prévoyance, de Notre Dame de Lévis, une Caisse pour les jeunes.

En 1924, le voici directeur de la *Caisse populaire de Lévis*.

En 1925, il fonde la société *Les producteurs de sucre d'érable de Québec*. Il en était le gérant depuis cette date.

En 1927, il est nommé gérant général de l'Union régionale des Caisses populaires du district de Québec et de la Caisse centrale Desjardins de Lévis.

En 1932, le voici premier président et gérant de la Fédération des Caisses populaires Desjardins dont il est le premier artisan.

Il résignera bientôt son poste de président pour rester jusqu'à sa démission, en mars 1969, directeur général de la Fédération.

Il était aussi :

Vice-président de La Société d'Assurance des Caisses populaires depuis sa fondation en 1944.

Président de l'Assurance-Vie Desjardins, depuis sa fondation en 1948.

Président de l'Association coopérative Desjardins depuis sa fondation en 1963.

Président d'honneur et conseiller de l'Union régionale des Caisses populaires de Québec depuis sa démission en août 1969.

Président d'honneur à vie et conseiller de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins depuis mars 1969.

Il a été aviseur spécial de la *Commission des Prix en temps de guerre* (1943).

En 1943, il est nommé au Conseil législatif de Québec comme représentant la division de La Durantaye.

Nommé au Sénat canadien, comme représentant la division de Kennebec en 1944, il démissionnait en 1968 pour raison de santé.

Il était :

Docteur *Honoris Causa* de l'Université Laval, en Sciences agricoles (D.S.A.).

Commandeur de l'Ordre de l'Empire Britannique (C.B.E.).

Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Éminent Chevalier de l'Ordre Académique du Bon Parler Français.

Ordre du Mérite de la Fédération des Commissions scolaires — 1963.

Ordre de la Fidélité Française (Conseil de la Vie française en Amérique) — 1964.

Médaille du Centenaire de la Confédération du Canada — 1967.

Colonel Honoraire du Régiment de la Chaudière.

Il a contribué à fonder les sept institutions qui sont les propriétés de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins :

L'Assurance-Vie Desjardins,

La Société des Assurances des Caisses populaires,

La Sauvegarde,

La Sécurité,

La Fiducie,

L'Institut coopératif Desjardins,

L'Association coopérative Desjardins.

C'est pourquoi le drapeau coopératif était en berne sur tous les édifices du Mouvement Desjardins.

Dans toutes les Caisses populaires, une minute de recueillement a été observée au moment des funérailles, à la demande de Monsieur Girardin.

À la veuve du commandeur Cyrille Vaillancourt, à ses enfants et petits-enfants, à sa sœur, dont nous partageons les peines, à toute sa famille nous renouvelons l'expression de nos condoléances les plus sincères.

La Revue Desjardins.

Présentation

(Suite de la page 222)

grand Canadien, un grand chrétien. Ajoutons que tous les grands quotidiens du pays: *La Presse*, *Le Devoir*, de Montréal, *Le Droit*, d'Ottawa, *L'Action*, *Le Soleil*, de Québec, lui ont consacré, à part des éditoriaux, plus d'un article.

Rares sont les citoyens d'un pays à recevoir, même après leur mort, de telles louanges. Il faut croire que le Commandeur Cyrille Vaillancourt les a bien méritées.

Tous les discours, articles et té-

moignages publiés dans cette édition de *La Revue Desjardins* sont à lire, car ils offrent de la matière à notre réflexion.

Rappelant cette phrase célèbre des Écritures que Bossuet citait au début de l'une de ses plus célèbres oraisons funèbres, on pourrait, pour la rendre plus moderne, la traduire ainsi, en pensant à cette mort et en lisant les articles consacrés au défunt: « Et, maintenant, grands maîtres des vies et des biens, grands propriétaires, grands chefs, grands dirigeants, instruisez-vous, méditez, vous qui gouvernez la terre et la possédez ».²

Mais, lui, celui que nous pleurons, il doit être assez heureux. Mieux que Voltaire, au déclin de sa vie, il a pu prononcer ce vers de consolation:

*J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.*³

(Pour les autres articles de ce numéro de notre revue, nous vous référons au sommaire, page 222.)

2. Paroles du Psalmiste (Psaume II, 10) citées par Bossuet au début de l'oraison funèbre d'Henriette, reine d'Angleterre, et qui se traduisent ainsi: « Et maintenant, rois, comprenez; instruisez-vous, juges de la terre. »

3. Voltaire.

Adieu au Commandeur Cyrille Vaillancourt

Il a adapté l'œuvre aux circonstances

Émile Girardin

La nouvelle du décès du Commandeur Cyrille Vaillancourt a rempli de tristesse les dirigeants, les employés de la Fédération de Québec, ceux des Unions régionales, ceux des Caisses populaires et ceux des organismes du Mouvement coopératif Desjardins.

Rares sont parmi les 2,500,000 membres des coopératives, ceux qui ne connaissent pas la figure du défunt dont le départ crée un si grand vide. Son affabilité, sa franche cordialité, sa générosité ne lui ont valu que des amis au sein du Mouvement coopératif. Il était généreux moralement et matériellement; le mot charité signifiait pour lui « amour des autres ». N'était-ce pas là une parole qu'il se plaisait à répéter avec toute la sincérité de son cœur d'apôtre.

Ses activités publiques et professionnelles lui valurent de nombreuses distinctions tant religieuses que civiles. Dans chacune de ses paroles, dans chacun de ses écrits, il manifestait une immense confiance en la Providence. Ses interventions si pleines de substance étaient toujours très appréciées parce qu'elles reflétaient le fruit d'une profonde méditation et d'une longue expérience. Même au cours de sa maladie et depuis sa retraite, il restait pour nous tous un conseiller écouté dont les paroles pleines de sagesse nous inspiraient le respect.

Nous aimions tous le rencontrer et lui demander

son avis dans les moments difficiles. Il savait déceler les embûches et ne manquait pas de faire les mises en garde appropriées.

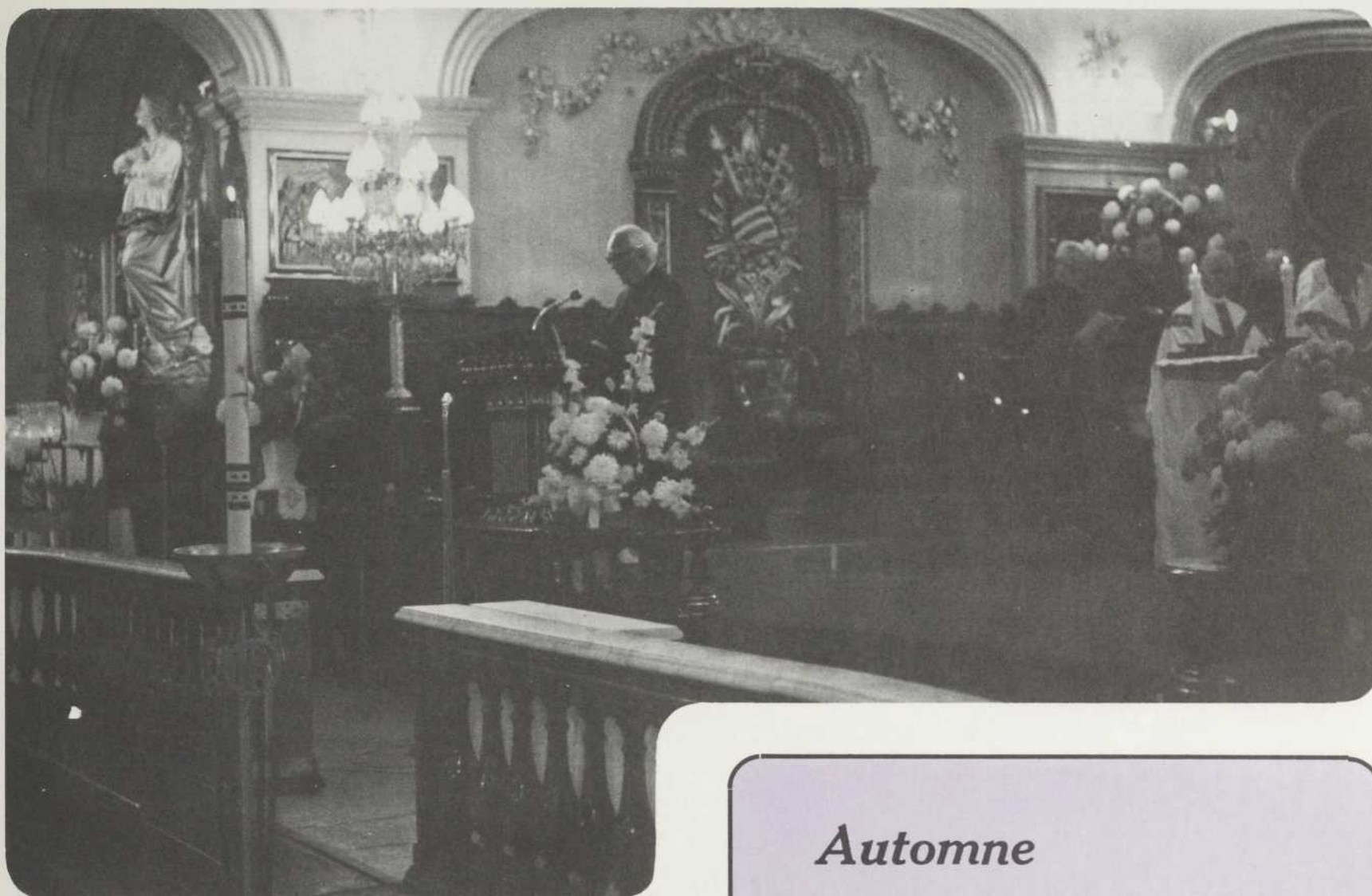
Le Commandeur Cyrille Vaillancourt fut de toutes les luttes où se trouvaient impliquées les coopératives d'épargne et de crédit. Son prestige dans la vie publique a souvent éclairé la route et a détruit chez ses collègues quelques préjugés à l'endroit des Caisses. C'était un ambassadeur dans des milieux assez fermés.

En 1924, il était nommé directeur de l'Union régionale de Québec. La longue préparation qu'il s'était donnée le désigna à remplacer, en 1926, Monsieur J.-K. Laflamme, qui avait assumé la succession du commandeur Desjardins en 1920.

Cyrille Vaillancourt répond donc à l'appel et jamais il n'a trahi la pensée du fondateur, mais il a su adapter l'œuvre aux circonstances. En 1932, il devient président et gérant de la nouvelle Fédération.

Conseiller législatif en 1943, sénateur en 1944, monsieur Vaillancourt recevait en 1947, une distinction que le Souverain Pontife accorde aux hommes d'œuvres.

Cyrille Vaillancourt a été de ceux qui ont travaillé inlassablement à des œuvres utiles et durables pour notre peuple; il se classe parmi les rares individus qui ont prouvé que l'application réaliste du principe



Monsieur Émile Girardin dirigeant les prières de l'offertoire de la messe des funérailles.

de la coopération pouvait servir tous les citoyens de toutes les classes sociales. Il n'est pas exagéré de dire que sans Cyrille Vaillancourt l'évolution de l'histoire économique et sociale des Québécois aurait été différente, moins importante.

Il a traversé des crises, il a subi des assauts. Rien ne l'a abattu, car il possédait les vertus nécessaires à tout homme qui veut faire une œuvre vivante : croire, espérer, aimer. Sa récompense, il la trouvait dans cette phrase de Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger, que nous répétons à son adresse : « Ceux qui administrent sagement l'épargne d'un peuple sont ses plus fidèles serviteurs ; ils méritent notre admiration et ils recevront la bénédiction du Seigneur ! »

Tous connaissaient sa profonde piété ; aussi longtemps que ses forces le lui permirent, il assistait à la messe quotidienne sans manquer de participer au repas eucharistique. Il ne rougissait pas de sa conduite en catholique fervent.

À son épouse et à sa famille, l'expression de nos plus sincères condoléances.

Pour nous, l'absence d'un tel chef de file laissera une place vide ; c'est à toute une équipe de prendre la relève. Nous regretterons Cyrille Vaillancourt qui a reçu la récompense d'une vie exemplaire remplie de dévouement pour les siens.

Qu'il goûte maintenant les joies célestes qu'il a tant méritées !

Automne

À la mémoire
de
Cyrille Vaillancourt

*Les arbres ont mué
leurs feuilles en fleurs.*

*Ils en ont emprunté
les plus vives couleurs*

*et s'étalent
en bouquets magnifiques :
rouge, jaune, ocre,
violet, pourpre, or.*

*Richement parés,
ils se préparent
à leur mort prochaine,*

*pour finir leurs beaux jours
dans la splendeur,
avec l'espoir
de nouveaux printemps.*

*Ainsi les hommes
revêtent ceux
qu'ils conduisent en terre.*

*Car leurs tombes s'ouvrent
sur l'espérance
de résurrection glorieuse.*

E.-A. TARDIEU

HOMMAGES

au commandeur *Cyrille Vaillancourt*

*Homélie du cardinal Maurice Roy*¹

Le cardinal Roy, qui a présidé la cérémonie religieuse des funérailles du regretté Cyrille Vaillancourt, a voulu approfondir avec la nombreuse assistance les grandes pensées qui se dégagent de la Fête de *La Toussaint*, célébrée la veille de la *commémoration des morts*, en ce jour du 3 novembre où l'on conduisait le défunt à sa dernière demeure.

La Toussaint, c'est la gloire de « ceux qui ayant été fidèles pendant leur vie sur la terre ont reçu leur récompense, la plénitude de leur vie ».

Le jour de la commémoration des morts, célébré cette année le 3 novembre, l'Église est en deuil car, c'est le rappel de « l'heure de la justice, l'heure de la purification... qui rend digne d'entrer au Ciel. »

Et toute mort est une séparation que l'on supporte avec peine, car « si grandes que soient notre foi et notre espérance, nous ressentons tous la douleur que cause le départ de ceux que nous aimons. Jésus lui-même, qui savait que Lazare allait ressusciter dans quelques instants,

n'a pas pu s'empêcher de pleurer devant son tombeau parce que ceux qu'il aimait étaient affligés par sa mort. L'Église qui est une mère s'associe à notre deuil. »

Le cardinal Roy poursuit son homélie en insistant sur l'idée de justice: « Ce sont des pensées de justice qui viennent à notre esprit, cette justice de Dieu à laquelle chacun de nous doit satisfaire et qui doit nous préoccuper non seulement à notre dernière heure mais pendant toute notre vie. Nous sommes ici-bas des intendants, des serviteurs, à qui Dieu a confié des biens, les biens de son âme, les biens de son corps, les biens de son cœur et aussi les biens de ses frères, car nous sommes solidaires. Et Dieu, à chacun de nous, demande compte de son administration.

« Devant ce Juge qui sait tout, qui voit tout, ce Juge infiniment parfait, nous nous sentons infiniment petits et infiniment faibles. Nous devons prier pour nous-mêmes et nous devons prier pour les autres. »

Nous donnons ci-dessous un condensé de la suite de l'homélie prononcée par le cardinal devant le cercueil de feu Cyrille Vaillancourt.

Aujourd'hui, mes frères, nous sommes réunis pour prier tout spécialement pour l'un de nos frères que Dieu vient de rappeler à lui au terme d'une longue vie. Il est heureux de pouvoir lui rendre ce témoignage qu'il a eu ce souci de mettre dans sa vie la justice chrétienne et la charité chrétienne.

Le Concile nous a rappelé qu'il y a deux grandes manières de pratiquer la justice dans la société, les deux sont extrêmement importantes. Il y a de la justice qui s'exerce à un très haut niveau, celle de l'État, celle des responsables du gouvernement dans un pays, dans une province, dans une cité; justice qui doit garder l'équilibre entre toutes les forces vivantes de la société, qui doit assurer un ordre qui permette à tous les citoyens d'exercer normalement leurs facultés, de recevoir leur part des biens de ce monde. Mais il est un autre aspect qui est trop souvent oublié: pour que cette justice des chefs soit efficace, pour que les lois même les plus sages aient leur effet, pour que l'ordre même le mieux conçu dans la société soit un ordre réel, il faut l'effort de chacun des

1. Archevêque de Québec, primat du Canada, président de la Commission pontificale Justice et Paix.



Le cardinal Roy fait l'homélie à la messe des funérailles.

citoyens, il faut que le souci de la justice soit vivant dans le cœur de chacun de ceux qui forment la communauté civile et la grande famille de l'Église.

C'est l'idéal qui a inspiré ceux qui se sont dévoués dans les coopératives et les Caisses populaires. Ils ont compris que les chefs de la société civile ne sont pas seuls responsables du bonheur de tout un peuple. C'est chaque citoyen qui doit se faire serviteur de ses frères et, pour cela, il faut que chacun soit plus conscient de ses droits et de ses devoirs, qu'il soit aussi instruit de la manière d'exercer son activité dans un milieu de plus en plus complexe, dans une économie de plus en plus difficile à comprendre et à faire progresser. Ce que l'Évangile dit du grain qui semble mourir en terre s'applique au dévouement obscur des débuts, dévouement encore nécessaire aujourd'hui.

Nous devons rendre hommage à tous ceux qui se sont consacrés au

Mouvement coopératif Desjardins, particulièrement à celui pour qui nous prions aujourd'hui et qui, pendant tant d'années, a été leur chef et leur modèle. Nous garderons pour nous-mêmes, mes frères, cette pensée que la vie chrétienne ne consiste pas seulement en de grandes paroles.

Elle ne consiste pas dans le fait d'accepter théoriquement des principes de charité et de justice; mais elle demande à tous, à chacun de nous, selon son état, mais à chacun de nous, sans exception, d'être préoccupé d'une manière concrète par le souci de servir les autres. Nous serons ainsi de bons et fidèles serviteurs, et nous aurons ainsi donné notre vie pour nos frères.

Être chrétien, ce n'est pas seulement faire, à l'occasion, de ces actes extraordinaires qui sont très beaux, mais que Dieu ne demande pas à tous les hommes: c'est être fidèle, comme Jésus nous l'a enseigné, par

son exemple, dans une foule de petites choses; c'est par ces humbles efforts conjugués, c'est par cette répétition des actes de dévouement obscur que, sous un extérieur très humble, de grandes choses sont accomplies. Ainsi des personnes que le monde appelait de petites gens sont devenues des géants dans l'Église et des saints.

Nous demanderons ce souci d'être de bons et fidèles serviteurs. Associés étroitement dans la célébration du saint sacrifice de la messe, nous demanderons pour nous tous et pour notre peuple cette union étroite dans l'esprit de l'Évangile, cet esprit de collaboration, de coopération spirituelle et même matérielle, signe distinctif des chrétiens qui ne se contentent pas des apparences et des mots, mais qui veulent vraiment servir le Christ en servant leurs frères. Nous demanderons d'être fidèles toujours à cette pensée de justice et d'amour.

Amen.

Que la mort le purifie et le libère¹

M^{gr} Paul Grégoire²

La mort de M. Cyrille Vaillancourt a ému notre société, car depuis de nombreuses années, il avait été l'artisan d'une œuvre importante dans le milieu canadien-français. De l'homme lui-même, je ne saurais beaucoup parler car je l'ai personnellement trop peu connu. Mais les éloges n'ont pas manqué, signalant sa ténacité et son courage, la rigueur de son travail, sa foi en l'avenir. La vie que nous recevons est aussi une vie à bâtir et à construire, en sorte que la parole ne suffit point à donner aux hommes une espérance concrète si l'action ne vient l'achever, et l'accomplir.

Quant à l'œuvre elle-même, je ne voudrais pas reprendre ici ce que j'ai dit, il n'y a pas une semaine encore, à savoir que l'intention de la Caisse populaire, sa visée, sa signification m'apparaissent importantes et profondément chrétiennes, en tant même que survie des humbles et des petits, en tant que foi à la participation et au partage, en tant que souci du pain quotidien par la promotion et la juste gérance des biens.

Mais nous ne sommes pas réunis ce matin pour réfléchir théoriquement sur une œuvre. Nous sommes rassemblés autour d'un homme, parce qu'il a passé à travers l'événement décisif de toute vie, la mort, et que dans la profondeur de notre foi nous avons la certitude qu'en Jésus cette mort peut être surmontée et dépassée.

La mort fait partie de la vie. Paradoxe étrange que nous essayons d'oublier mais combien réel. La fuite de notre société actuelle devant la mort, l'oubli des défunts auxquels autrefois nous gardions un attachement ému et que nous rappelle le mois de novembre, le rituel un peu mensonger de nos nouvelles mœurs funéraires derrière lequel nous essayons de nous réfugier pour nier la mort dans son implacable présence, tout cela témoigne de notre goût de vivre mais aussi de



Le ministre Jean Marchand présente ses condoléances à madame Cyrille Vaillancourt.

notre crainte, voire de notre panique devant la mort. Or la mort est dans la vie. Mort quotidienne de l'échec, du vieillissement, de la maladie, mort symbolique du sommeil quotidien, mort cosmique des rythmes saisonniers, mort de nos proches et amis. L'homme est inscrit de tout son être dans la temporalité et la succession. Il passe. Il est un message éphémère.

Mais cela même lui donne un caractère irremplaçable. Saint Paul rappelle souvent à ses chrétiens que le temps se fait court et qu'il faut se hâter de faire le bien. Le temps présent est celui de la décision. Le temps ne se défait pas. Il ne

se prend pas à rebours. Il est tout entier tension vers l'avenir dans la fugacité du présent. Seuls les hommes qui ont rempli le présent et cru en l'avenir ont laissé derrière eux une œuvre digne d'eux. Seul celui qui prend le temps au sérieux et sait l'accepter en le dépassant, peut donner à sa vie un sens et vaincre le cercle de la mort.

Ne dit-on pas déjà des œuvres d'art qu'elles sont immortelles? Ne dit-on pas de certaines institutions qu'elles perdurent ou que le travail d'un homme lui survit? Cela n'est-il pas vrai tout spécialement pour celui que nous accompagnons, ce matin, et qui a engagé l'avenir, grâce à sa

1. Deuxièmes funérailles de l'honorable Cyrille Vaillancourt, en la cathédrale de Montréal, le 8 novembre 1969.

2. Archevêque de Montréal.

foi au présent, Il y a en nous un désir d'immortalité, une soif de vivre à jamais. Plus que la survie de nos œuvres nous voulons la survie personnelle. Moi, qui suis-je et qui serai-je? Est-ce que je ne survivrai que dans la mémoire des miens, photo qu'on affiche sur le mur, lettre qu'on relit dans la nostalgie, conversion qu'on se rappelle de loin en loin?

Y a-t-il une survie personnelle? La mort est-elle la fin ou le passage vers une vie nouvelle? Si les choses que nous construisons et qui pourtant ne sont qu'une petite expression de notre richesse intérieure survivent à notre existence temporelle et charnelle, serait-il si surprenant que le meilleur de nous-

mêmes, le mystère de notre personne et de notre destin accède à l'immortalité? Mais alors c'est que la mort n'est pas la mort mais le début. Elle est l'accès mystérieux et troublant, à une vie plus profonde, plus intense qui a vaincu l'éphémère et abattu les limites.

N'est-ce pas le mystère que nous confessons en tant que chrétien. N'est-ce pas cela que nous confessons en Jésus, du fond de notre espérance. Par-delà la douleur et l'angoisse, la préface des morts chante: « Pour tous ceux qui croient en toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée. Et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux. »

Ce n'est pas une petite chose que l'espérance en Jésus. Ce n'est pas une petite chose que croire en la Résurrection de Jésus, croire que Lui est passé à travers la mort et devenu pour tout homme source de vie et promesse de joie et de paix.

Au terme de sa vie laborieuse, que le Seigneur donne à son serviteur Cyrille la paix et la joie. Que la mort le purifie et le libère. À sa famille éplorée, je tiens à dire ma sympathie et mon affection. À nous qui sommes ici, daigne le Seigneur raviver notre espérance et nous décider à œuvrer, sans relâche dans le temps présent, pendant qu'il en est encore temps, au service de nos frères.

Amen.

Hommage du premier ministre du Canada

Ottawa (*Le Soleil*). — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a rendu hommage hier au sénateur Cyrille Vaillancourt qui est décédé jeudi dernier.

Le premier ministre a déclaré que le Canada perdait « un homme d'une rare qualité » mais que son œuvre exemplaire demeurerait.

Au dire de M. Trudeau, le sénateur Vaillancourt a été l'un de ceux qui ont le plus contribué au développement économique du Québec.

« Par son énergie, son esprit d'initiative et son sens civique profond l'honorable Cyrille Vaillancourt a donné au Mouvement coopératif Desjardins un essor vraiment exceptionnel si bien que l'on peut dire qu'il a été l'un de ceux qui ont le plus contribué au développement économique du Québec. »

(Extrait de *Le Soleil*, Québec, 1^{er} novembre 1969).

C'est une déclaration faite à la presse, à Ottawa.

Voici, par ailleurs, le texte du télégramme du premier ministre à la famille Vaillancourt:

« Je suis très peiné d'apprendre la triste nouvelle du décès de mon ami le sénateur. Il a donné beaucoup de

soi-même à son pays et à sa province. Veuillez agréer l'expression de ma très vive sympathie dans ce

grand deuil qui vous frappe. Sincèrement. » — Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre.



Aux fêtes du 75^e anniversaire du Très Honorable Louis-S. St-Laurent, 2 février 1957.

Le Commandeur Vaillancourt

Second fondateur des Caisses populaires

Paul-Émile Charron



Le cortège funèbre se dirige vers l'église Notre-Dame; au fond l'on distingue le nouveau local de la Caisse populaire de Lévis.

Dans son livre émouvant, *Évangile et Révolution sociale*, M^{gr} Antonio Fragoso, évêque de Crateus, Brésil, a écrit que « Tous les hommes sont l'image du Dieu Créateur. Pour cette raison, tout homme est créateur. Et le monde dans lequel l'homme est appelé à vivre doit être créé, ou recréé, par l'homme. La Bonne Nouvelle que le Christ a donnée aux hommes de la part du Père, c'est que tous et chacun sont images du Dieu Créateur: Lui-même a fait l'homme pour qu'il domine l'univers. [...] »

« S'ils croient vraiment que le Christ s'identifie aux plus pauvres, aux plus faibles, aux plus petits, les laïcs chrétiens doivent s'engager sur le front du développement. »

« Dans une lettre personnelle au cardinal Duval, d'Alger, à l'occasion du Congrès mondial de l'organisation internationale « Caritas », l'année dernière, Paul VI disait que le nouveau nom, le nom moderne de la charité était « développe-

ment »: « Si les chrétiens veulent être de vrais chrétiens, le signe auquel on les reconnaîtra ne sera pas la liturgie, ni la messe, ni les sacrements. À ceci tous vous reconnaîtront pour mes disciples: si, comme je vous ai aimés, vous vous aimez les uns les autres (Jn, 13, 34-35), et cela jusqu'au sacrifice. Voilà le signe. Or l'amour fraternel a un nom moderne: il s'appelle *développement*. » Donc, si notre foi nous fait voir le Christ dans le pauvre, nous sommes entraînés dans la lutte pour une justice qui naîtra du développement. »

C'est là la source à la fois de la dignité et de la responsabilité des hommes qui ont mission de se réaliser pleinement eux-mêmes, d'édifier ensemble des institutions économiques, sociales, culturelles, politiques favorisant leur plein épanouissement, de bâtir en définitive un monde où tous et chacun des hommes ont la possibilité de se

créer pleinement et de bénéficier de conditions de vie conformes à leur dignité d'homme et favorisant leur épanouissement.

Ce sont là les idées forces qui ont inspiré la vie du Commandeur Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisses populaires, qui a puisé sa doctrine dans l'Encyclique *Rerum Novarum*, la Charte des travailleurs du grand Pape social Léon XIII. Ce sont aussi les idées de ces collaborateurs et continuateurs du fondateur des Caisses populaires que j'ai bien connus: les abbés Grondin, Turmel et le Commandeur Cyrille Vaillancourt, qui nous ont quittés pour un monde meilleur. Profonde et vivante fut leur foi en Dieu et en les ressources de notre peuple; ils l'ont incarnée cette foi dans des institutions et dans des œuvres bienfaites qui demeureront et grandiront parce qu'elles font appel à ce qu'il y a de meilleur en ceux qui en bénéficient, parce qu'elles engagent effectivement leur responsabilité personnelle et sociale, parce qu'elles forgent leur âme en exigeant d'eux, dans leur vie quotidienne, la pratique des vertus sociales et morales nécessaires à leur plein épanouissement, et parce qu'elles leur préparent des conditions de vie économique et sociale favorisant l'exercice de leurs libertés essentielles et l'acquiescement de leurs obligations personnelles et sociales.

Toute la vie du Commandeur Cyrille Vaillancourt a été consacrée au service de ses concitoyens. Toujours disponible, et d'un dévouement qui ne se démentait jamais, il aimait à rendre service à tous ceux qui lui faisaient appel. Tous ceux qui l'ont bien connu le savent, il était sensible, humain, généreux, altruiste, magnanime. Il avait certains traits de ressemblance avec le Commandeur Alphonse Desjardins, le fondateur des Caisses populaires: ils étaient sensibles, volontaires, consciencieux et prudents, ardents et violents, tenaces et d'une énergie

morale indomptable. Sous des dehors un peu rudes et sévères, ils dissimulaient leur timidité, et dans la poursuite de leurs nobles ambitions, devant les critiques mal fondées, ils s'exaspéraient parfois jusqu'à la violence verbale.

Monsieur Vaillancourt croyait en la valeur de la coopération et de l'épargne comme puissance de formation morale, sociale et civique des individus. Il insistait sur la formation morale que la science et la technique ne peuvent remplacer dans la vie et le progrès des citoyens. Dans ses conférences et ses écrits, il revenait souvent sur cette idée que la pratique méthodique de l'épargne, en plus d'assurer l'accumulation d'un capital, forme le caractère, trempe la volonté, fortifie l'âme. La coopération était pour lui le moyen par excellence d'amener notre peuple à prendre en main son propre destin économique et à se forger une âme virile à cause des vertus morales et sociales qu'elle exige. Il a contribué de toutes manières à l'éclosion et au développement des coopératives de toutes sortes. Il a créé notamment, avec des collaborateurs, la Coopérative *Les Producteurs de sucre d'érable* qui a permis de rénover cette industrie. »

Monsieur Vaillancourt a été le guide sûr et le soutien indéfectible de ses collaborateurs pendant les années sombres de la crise économique 1930-39 où les Caisses populaires alors existantes ont connu des difficultés à décourager les plus tenaces. Il a été l'architecte et, avec ses collaborateurs, le grand artisan et animateur de la Fédération de Québec des Unions régionales qu'ils ont établie en 1932 pour faire l'unité du Mouvement des Caisses populaires Desjardins et en assurer la survie et la pérennité. « Aidé de collaborateurs habiles et dévoués », lui écrivait, le 15 janvier 1936, M^{gr} J.-Omer Plante, évêque auxiliaire de Québec, à l'occasion de la Journée de l'épargne tenue en commémoration du 35^e anniversaire de la Caisse populaire de Lévis, « vous avez sauvé l'œuvre de Monsieur Alphonse Desjardins, et ce sociologue éclairé, ce grand patriote, ne



Le cortège funèbre sort du salon funéraire face à l'édifice Desjardins.

désavouerait pas, je crois, le titre que je me plais à vous donner de second fondateur des Caisses populaires. »

Fidèle disciple du Commandeur Alphonse Desjardins dont il appréciait les grandes qualités et admirait l'œuvre, Monsieur Vaillancourt s'employa avec ardeur et enthousiasme à diffuser par la parole et la plume sa doctrine auprès de la population, à développer et consolider son œuvre. Il fut le leader dynamique et respecté du Mouvement des Caisses populaires qui a connu au Québec une expansion extraordinaire sous son habile direction. Son nom restera lié à celui du fondateur des Caisses populaires dont il contribua puissamment à la consolidation, au progrès, au respect et au rayonnement au-delà de nos frontières.

Monsieur Vaillancourt, qui a été conseiller législatif et sénateur, a

accordé généreusement sa participation aux entreprises économiques et aux institutions sociales, culturelles, éducatives. Il s'est intéressé de façon particulière à toutes les œuvres de charité et de bienfaisance sociale qui ont fait appel à ses talents et à sa générosité. L'Église a reconnu ses mérites en le nommant Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Il a œuvré sans cesse, comme l'abeille.

Il est devenu grand et fort, comme l'érable.

Il s'est incarné dans des institutions au service de notre peuple.

Il nous a donné l'exemple d'une vie bien remplie.

Il se perpétuera dans ses œuvres.

Que le Seigneur l'accueille en sa demeure éternelle et lui donne la Paix promise aux hommes de bonne volonté.

Toujours présent

Hommage à feu Cyrille Vaillancourt

Alfred Rouleau¹

Comment être juste, comment être vrai dans la recherche des traits caractéristiques d'une vie aussi remplie, aussi riche de sources d'inspirations spirituelles, humaines, économiques et sociales? Comment exercer à l'endroit de son œuvre le même respect qu'il a toujours manifesté pour les autres?

Qu'il me suffise d'évoquer, dans ce survol trop rapide de sa carrière, quelques traits dominants qui se dégagent de contacts personnels avec Cyrille Vaillancourt.

L'homme de devoir

Imbu d'un sens aigu des responsabilités, il admirait l'homme de devoir. Il a personnellement assumé, toute sa vie, dans sa totalité, une vive conception du devoir.

Malgré la maladie qui, depuis quelques années déjà, minait ses forces, ses collaborateurs les plus proches peuvent témoigner de sa fidélité constante à ses obligations. Ses amis des Caisses populaires et du Mouvement coopératif Desjardins peuvent en dire autant, alors que, très rarement, il aura manqué une réunion, un anniversaire, un congrès auxquels il avait accepté de participer.

1. Président du Conseil de la coopération du Québec, président de La Sauvegarde et de L'Assurance-Vie Desjardins.

On ne s'improvise pas du jour au lendemain aussi intensément présent. Il aura été toute sa vie présent à la coopération, dans laquelle il œuvrait avec foi, présent aux besoins de ses compatriotes, présent avec ses collaborateurs, aux heures de succès et de joie, discrètement et efficacement présent avec plusieurs, aux heures de doute ou d'épreuve.

L'homme de foi

Il avait foi en Dieu.

Il avait foi dans les hommes.

Il était animé, non pas d'une foi qui attend des dons gratuits, mais d'une foi qui suppose des gestes posés quotidiennement dans le concret de tous les jours.

« Aide-toi, le ciel t'aidera »..., son sens du devoir..., son esprit de foi.

Combien pourront évoquer des souvenirs personnels d'aveux sincères de cet esprit de foi: « Il faut prier pour un tel..., il est aux prises avec une épreuve terrible! »

Le chapelet qu'il proposait de dire en commun, dans l'auto, à l'aller ou au retour d'assemblées de Caisses populaires et ces arrêts au Sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine. Ce chemin de croix fait avec recueillement le dimanche, à son église paroissiale.

Sa participation active à ces campagnes contre la littérature obscène. Son apport dans le recrutement pour les retraites fermées.

L'homme d'œuvre

Une foi en accord avec les exigences des œuvres. « Il faut l'aider cet homme-là. » L'aider par la coopération certes, mais l'aider personnellement aussi. Aider les moins fortunés que soi, à travers les œuvres du diocèse, de la paroisse, ne pas se contenter de froisser, à l'occasion, un gros billet dissimulé dans un modeste dollar pour le laisser tomber discrètement dans le sac de la Saint-Vincent-de-Paul, au sortir de l'église, mais aussi le tenir, le sac. Il aura toujours fait lui-même ce qu'il attendait des autres. Que dire de ses visites discrètes auprès de familles infortunées, de ses efforts pour placer un chômeur et lui assurer un gagne-pain honorable, de sa participation assidue à la fondation et au développement de « La Porte du Ciel », maison destinée aux dames âgées nécessitant assistance et soins particuliers. Que dire des dépannages auxquels il aura participé.

L'homme de l'entraide

Au moment où il n'est plus nous apparaît, dans sa totalité, l'ampleur de cet esprit de foi où il a certes puisé son sens du devoir, sa disponibilité et celui de la nécessité de l'entraide, dont il trouvera l'incarnation dans la coopération.



Retraint à la Villa-Marrèse de Québec, le sénateur Vaillancourt est agenouillé sur cette photo comme servant de messe.

Il n'en était pas demeuré aux mots dans ce domaine. Il aura été coopérateur pour vrai et tout le temps. Il définissait d'ailleurs ainsi la coopération: « Aimez-vous les uns les autres, c'est le premier et le plus grand des commandements, aidez-vous les uns les autres, c'est un moyen d'exprimer dans le concret la sincérité de cet amour et la fidélité à ce commandement. »

Une entraide dans le respect total de la personne humaine. Comme il avait intensément le souci du respect des autres!

Et ce respect, il l'a manifesté face aux opinions contraires. Il croyait à ses idées, souvent avec force et vigueur; il respectait celles des autres, surtout si elles étaient défendues avec la même sincérité et la même ardeur. M. Vaillancourt a particulièrement respecté les gens qui se sont tenus debout devant lui. Il abhorrait l'émotivité, il respectait l'objectivité.

Parfois victime de son tempérament impulsif, il rattrapait vite alors son sens de la maîtrise de soi et réengageait calmement le dialogue.

L'homme de progrès

Si ses responsabilités aux postes qu'il a occupés dans les Caisses populaires et dans le Mouvement coopératif Desjardins l'ont souvent obligé à la prudence, il ne s'est jamais pour autant révélé le conservateur accroché au seul passé.

Disponible pour le devoir, il l'a tout autant été pour le progrès.

Toute l'évolution récente des Caisses populaires et du Mouvement coopératif Desjardins lui est apparue comme normale. Tous ceux qui ont eu à œuvrer aux différentes phases de cette évolution lui rendront ce témoignage.

Après réflexion, M. Vaillancourt n'hésitait pas à « embarquer, » à emboîter le pas dans la plupart des initiatives proposées. Par exemple: dans le cas de l'acquisition de La Sauvegarde, de La Sécurité, de la Société de fiducie du Québec, dans le cas de la fondation de la Société de gestion d'Aubigny, de l'Association coopérative Desjardins et de ce centre d'éducation pour adultes

qu'est L'Institut coopératif Desjardins.

Il lui semblait normal que les Caisses rayonnent ainsi et agrandissent, pour le bien d'un plus grand nombre, leurs moyens d'action.

Il souscrivait à l'évolution quand elle s'identifiait au progrès.

Homme de progrès.

Homme de l'entraide.

Homme d'œuvre.

Homme de devoir... parce que d'abord homme de foi.

Dans le langage évangélique qu'il utilisait volontiers sans ostentation, mais comme expression simple et sincère de son esprit de foi, il disait souvent « Nos actes nous suivent », « Le Bon Dieu nous a créés sans nous, Il ne nous sauvera pas sans nous ».

Il ne sera certes pas arrivé au seuil de son éternité les mains vides, il aura de plus laissé ici-bas, à ceux qui doivent continuer son œuvre, un patrimoine des plus riches et des plus diversifiés: une intarissable source d'inspirations religieuses, humaines, économiques et sociales. ◀

Fondateur de la Société d'Assurance des C. P. D.

*François Adam*¹

Le Président et les Administrateurs de la Société d'assurance des Caisses populaires, tout comme l'ensemble des membres du Mouvement coopératif Desjardins, déplorent le décès de l'honorable sénateur Cyrille Vaillancourt, lequel fut l'instigateur et le premier responsable de la fondation de notre société. Son départ créera un vide considérable que nous ne pourrons certes pas combler.

Les Administrateurs de notre Société d'assurance, et particulièrement son directeur général, reconnaissent les inappréciables services rendus par Cyrille Vaillancourt.

1. Directeur général de la Société d'Assurance des Caisses populaires et président de La Sécurité.

Ses sages décisions et son appui constant ont certes largement contribué à l'essor que nous avons pris et la place que nous occupons au sein de l'industrie de l'assurance au Canada.

Même si son état de santé des dernières années l'empêchait de participer pleinement à nos diverses réunions de conseil, les administrateurs de notre société, particulièrement son directeur général, ont toujours été en étroite communication avec lui et ont continué de développer une communion d'idée dans l'intérêt de tous. Et comme il était toujours demeuré profondément attaché à notre Société d'assurance, il insistait, pour ne pas dire

« exigeait » d'être mis au courant de la marche de nos affaires.

Il ne se passait pas une semaine sans que j'aie causé avec lui pour lui transmettre toutes les informations ayant trait à notre Société.

Nous demeurons assurés toutefois que même si ce principal artisan du Mouvement des Caisses populaires est maintenant disparu, sa présence demeurera continuellement parmi nous.

En réitérant à son épouse et aux membres de sa famille nos condoléances les plus sincères, nous tenons à les assurer que nous aurons toujours une bonne pensée à son égard dans nos prières. ◀

Hommage à M. Cyrille Vaillancourt

président de l'Association coopérative Desjardins

A.-Hervé Hébert¹

Le bien ne fait pas de bruit, disait souvent monsieur Vaillancourt.

Les longues soirées passées à étudier et à discuter les états financiers d'entreprises impliquant des techniques spécialisées ne faisaient pas de bruit. Elles ont cependant laissé leur marque, comme tout

¹ Directeur général de l'Association Coopérative Desjardins.

ce qu'a touché monsieur Vaillancourt.

Nous nous souviendrons de notre président-fondateur comme d'un homme qui a toujours su demeurer jeune et ouvert devant de nouveaux problèmes, de nouveaux défis, de nouvelles orientations. Le temps et le labeur eurent raison de sa santé mais jamais de son courage.

La Sauvegarde lui doit beaucoup

Clément Gauthier¹

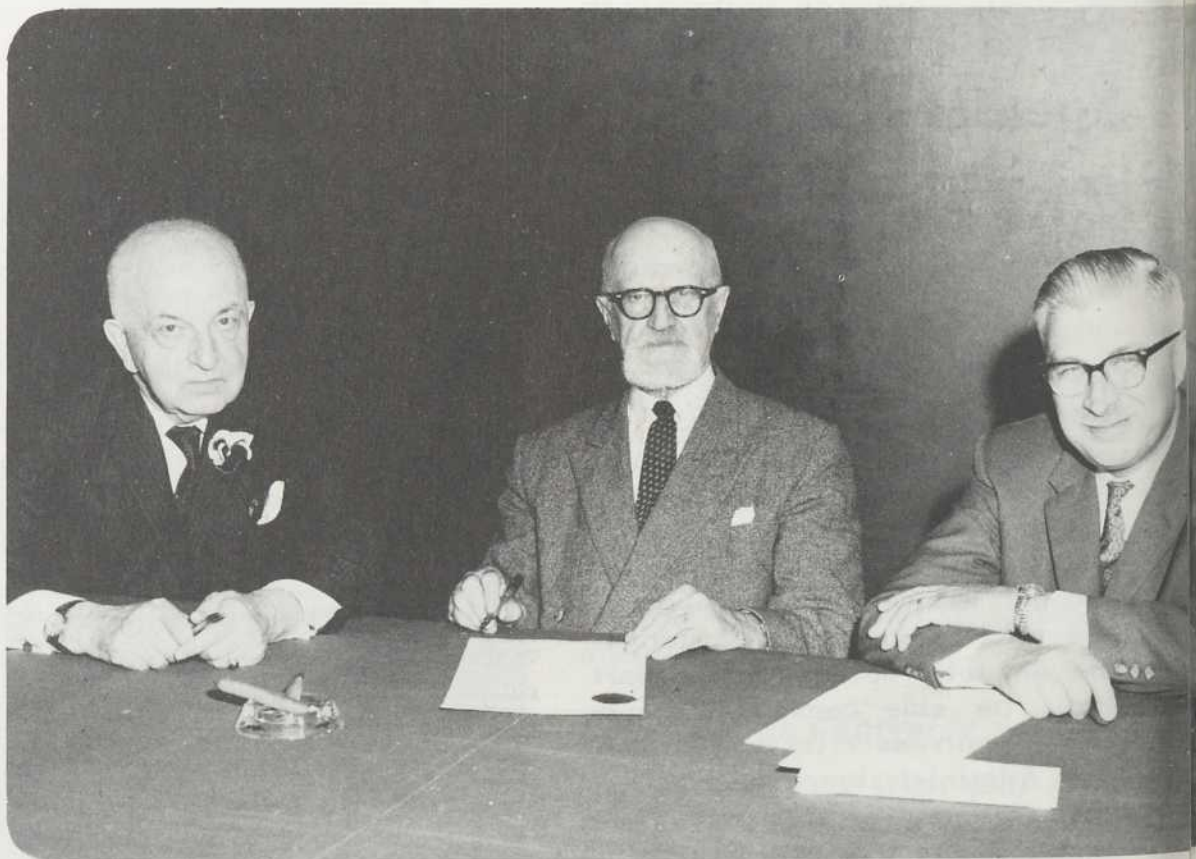
L'honorable Cyrille Vaillancourt n'est plus.

Tout au long de ses obsèques, une foule considérable de personnes de tous âges, milieux et conditions rendait un témoignage silencieux mais combien éloquent à la mémoire du coopérateur, du citoyen, de l'homme, du chrétien exemplaire qu'il a été.

Les messages et tributs reçus de partout indiquent déjà l'ampleur et le rayonnement de son œuvre.

Non content d'assumer la relève d'Alphonse Desjardins, le Commandeur Vaillancourt consacra toute sa vie à lutter pour les Caisses populaires, à partir du Sénat jusque dans la localité la plus reculée et auprès de tous ceux qu'il coudoyait.

Principal animateur des Caisses populaires à la période de leur multiplication, de la mise sur pied des Unions régionales et de la Fédération, il était aussi au premier plan au moment des fondations de la Société d'assurance des Caisses po-



Sur cette photo prise lors de la signature du contrat de vente de La Sauvegarde au Mouvement coopératif Desjardins le 7 août 1962, l'on peut reconnaître de gauche à droite le Sénateur Cyrille Vaillancourt, président de la Société de gestion d'Aubigny, Monsieur Narcisse Ducharme, président de La Sauvegarde au moment de la transaction et Monsieur Rouleau qui devait en devenir le président.

¹ Directeur général de La Sauvegarde.

pulaire et de L'Assurance-Vie Desjardins, deux institutions au progrès desquelles il demeura toujours étroitement associé.

M. Vaillancourt connaissait aussi de longue date la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde puisqu'il y était assuré en vertu de deux polices émises respectivement en 1911 et en 1919 et qu'il en devenait plus tard actionnaire. C'est grâce à lui que s'initiaient les pourparlers qui devaient aboutir à l'acquisition de La Sauvegarde par le Mouvement Desjardins et c'est à lui qu'était confiée la présidence de la Société de Gestion d'Aubigny, organisme créé en 1962 à cette fin.

Il déclarait, lors d'une allocution, que cette transaction devait « permettre à la collectivité canadienne-française de garder en permanence une institution qu'elle a contribué à bâtir à même ses économies depuis 1901 ».

Il poursuivait en ces termes: « Il est révélateur et même symbolique

que notre restauration économique, qui a commencé au début du siècle avec la première Caisse populaire d'Alphonse Desjardins et la fondation de la Sauvegarde de Guillaume-Narcisse Ducharme, deux hommes de grande vision, permette aujourd'hui une telle association sous la bannière coopérative. L'entrée de cette puissante institution financière dans le Mouvement Desjardins permet à des centaines de milliers de coopérateurs d'accéder à la propriété et à la direction d'une autre grande entreprise capable de lui fournir des services essentiels et vient renforcer toute l'économie coopérative dont les réalisations sont déjà si nombreuses chez nous. »

Âgé de 70 ans à ce moment, s'il affichait encore un dynamisme des plus surprenants, il a surtout su faire confiance à ceux qui ont œuvré à l'acquisition et à l'intégration de La Sauvegarde dans le mouvement des Caisses populaires tout comme ce fut le cas pour les autres

acquisitions ou fondations qui suivirent, notamment *L'Association Coopérative Desjardins*, *La Société de Fiducie du Québec*, *L'Institut Coopératif Desjardins* et *La Sécurité*, Compagnie d'assurances générales du Canada.

Grande aura été sa contribution à la consolidation de ce que tous connaissent maintenant sous le nom de *Mouvement Coopératif Desjardins* reconnu aujourd'hui comme la plus importante réussite collective québécoise.

La Sauvegarde est très consciente de lui devoir beaucoup et le soussigné veut certes ajouter son témoignage personnel de très grande estime et admiration pour M. Vaillancourt tout comme l'expression de sa sympathie aux membres de sa famille.

Aujourd'hui tous s'unissent pour proclamer les mérites de l'honorable Cyrille Vaillancourt; les générations de demain et l'Histoire pourront mesurer toute l'ampleur de son œuvre. <

L'homme et la communauté

Oscar Mercure¹

Les coopérateurs ne sont jamais le fruit d'une génération spontanée. L'esprit d'entraide et d'équipe, à la base même de la coopération, retrouve ses origines dans la solidarité familiale tout d'abord et dans un sens très aigu des responsabilités de son milieu.

C'est ainsi que Cyrille Vaillancourt, élevé au sein d'une famille dont le père, médecin, avait voué sa vie aux infortunés de sa région, a vu sa vocation suscitée dans la souffrance et le renoncement.

On sait, par exemple, qu'au terme de ses études, Monsieur Vaillancourt dû accepter une convalescence prolongée chez lui. C'est à ce moment qu'on retrouve, dans ses notes biographiques, une préoccupation pour les jeunes de son âge, aux prises



Le cortège funèbre passe devant la résidence de Desjardins avant de pénétrer à l'église.

1. Directeur général de L'Assurance-Vie Desjardins.

avec des problèmes de différentes natures.

Il le rappelait lui-même, il y a quelques mois, dans une entrevue, il réunissait de ces jeunes, parents et amis, et ils tentaient ensemble de trouver des moyens d'être davantage utiles à ceux d'entre eux particulièrement aux prises avec certains problèmes. Faut-il s'étonner que, plus tard, des préoccupations humaines de même qualité se soient révélées tout au long de la carrière de l'homme dont nous déplorons tous la perte aujourd'hui.

Ses préoccupations humaines et sociales, il les a manifestées tout particulièrement à travers la coopération, elles se sont aussi manifestées au niveau de la communauté, au niveau paroissial... des préoccupations de qualité et constantes.

Ainsi, peut-on constater, au soir de sa vie, que Monsieur Vaillancourt a été fidèle à la Société Saint-Vincent de Paul de Lévis de 1913 à 1968. Il en était président depuis 1932 et il ne s'en est jamais occupé à moitié. Au total, 55 années de sa vie.

Même dévouement pour la Commission scolaire de Lévis, où il était

invité à prendre des responsabilités dès 1927 et dont il a été président durant plusieurs années, jusqu'à 1961. Au total, 34 années de sa vie vouées à la collaboration dans le domaine scolaire.

Il a été également associé à la fondation, en 1948, du Service familial de la Rive-sud. Il en a été le président jusqu'à 1959.

Il a été le Président instigateur, depuis sa fondation en 1963, du foyer « La Porte du Ciel ».

Il faisait partie du Conseil d'administration de la Caisse populaire de Lévis depuis 45 ans.

Et il serait indécent presque de parler aujourd'hui de ce que la grande majorité des paroissiens de Notre-Dame de Lévis reconnaissent dans leur for intérieur — Monsieur Vaillancourt était fidèle, malgré ses nombreuses occupations et des déplacements très fréquents, aux offices de sa paroisse. Il était fidèle bien au-delà de la messe du dimanche.

Ainsi les multiples décorations civiles et religieuses qu'on lui a décernées étaient-elles grandement méritées.

Travailleur acharné, tant dans les

œuvres qu'aux Caisses populaires et aux institutions du Mouvement coopératif Desjardins, où il avait des postes de responsabilités, tant au Conseil législatif qu'au Sénat canadien, cet homme, ayant, très jeune, manifesté un sens aigu des responsabilités, l'a de nouveau manifesté dans les années des premiers développements des Caisses populaires et du Mouvement coopératif Desjardins naissant, alors qu'il s'est révélé largement responsable du fait que les sièges sociaux de ces institutions s'installent et demeurent à Lévis. Il avait, là encore, le sens économique et social de la communauté.

Il se sera en fait révélé à la fois le promoteur et l'ambassadeur de Lévis au niveau provincial, au niveau national, voire même au niveau international.

Ses biographes nous révéleront certes, d'ici peu, la richesse de sa pensée.

Qu'il me suffise de retenir une réflexion qui peut constituer pour nous tous qui sommes appelés à continuer son œuvre, une source d'inspiration: « Nos actes nous suivent »... ▸

Le Sénateur Vaillancourt et la S.F.Q.

Jean-Marie Couture ¹

Chacun sait que la Société de fiducie du Québec est devenue une institution du Mouvement coopératif Desjardins en janvier 1963. À l'instar de toutes les autres institutions du Mouvement, le sénateur Vaillancourt a été mêlé de près aux discussions et négociations qui ont permis au Mouvement Desjardins d'acquiescer notre entreprise.

Au cours de la période qui a précédé la constitution du nouveau Conseil d'administration, le choix du directeur général et la mise en place des principaux jalons permettant à

la nouvelle société de démarrer, le Mouvement Desjardins avait nommé trois administrateurs provisoires en la personne du sénateur Vaillancourt, de Messieurs Émile Girardin et Alfred Rouleau.

Après avoir démissionné (comme MM. Girardin et Rouleau d'ailleurs) de son poste d'administrateur de la S.F.Q., le sénateur Vaillancourt a continué à s'intéresser à la Société naissante; c'est ainsi que le premier dépôt à terme que notre Société a reçu nous fut confié par le sénateur en sa qualité de gérant de l'Union régionale de Québec. L'intérêt et la confiance du sénateur pour notre

institution se sont également manifestés par des visites à nos bureaux à l'occasion de son passage à Montréal, par des demandes de renseignements sur nos principaux services aussi bien que par l'envoi de nouveaux clients. L'influence du sénateur Vaillancourt sur notre Société s'est également exercée sur un autre plan, celui des hommes. À ce sujet, on me permettra de lui rendre un témoignage personnel puisque je suis conscient d'avoir contracté une dette de reconnaissance à son égard.

En effet, avant d'accéder au poste de directeur général de la S.F.Q., le

¹. Directeur général de la Société de fiducie du Québec.



Une autre vue du cortège funèbre; on reconnaît au premier plan le ministre Jean Marchand.

soussigné était chef de bureau à la Fédération de Québec des Unions régionales; pendant près de dix ans j'ai donc travaillé sous les ordres du sénateur Vaillancourt. Cette période fut pour moi un temps de formation parfois austère, mais combien enrichissante. D'autres collaborateurs du sénateur Vaillancourt pourront faire ressortir les nombreuses facettes de sa forte personnalité; pour ma part je voudrais lui rendre hommage en raison de deux grandes qualités: son grand esprit de foi et son sens profond de l'humain.

Le sénateur Vaillancourt avait le culte de la messe et une grande dévotion au chapelet. Aussi, il était habituel pour le sénateur, même en voyage, d'assister à une messe ma-

tinale, d'arrêter dans une église et de réciter le chapelet au cours d'un trajet en automobile. Ces convictions religieuses, le sénateur les manifestaient sans ostentation, comme sans scrupule, et il lui est arrivé plusieurs fois à ma connaissance de faire célébrer des messes au moment de l'étude de problèmes particulièrement difficiles.

Le sénateur Vaillancourt avait un tempérament un peu bourru, un peu « soupe au lait » selon son expression. Or, ceux qui le connaissaient bien savaient que, sous une rude écorce, il cachait un cœur d'or. Chacun de ses collaborateurs immédiats pourraient raconter de nombreuses anecdotes qui illustreraient son esprit d'humanité, la crainte qu'il éprouvait d'avoir pu blesser

quelqu'un par une saute d'humeur. Lorsque l'on fait l'éloge funèbre d'un homme, on souligne habituellement ses succès personnels dans le monde des affaires, sur le plan social ou politique. Or, pour le sénateur Vaillancourt c'est différent puisque son plus beau titre de gloire sera certes d'avoir consacré toute sa vie à une cause, à une œuvre: l'édification d'une entreprise qui, parce qu'elle est notre propriété collective, a contribué à l'émancipation économique de tout notre peuple.

C'est donc avec respect et reconnaissance que nous nous sommes inclinés sur la tombe de ce grand chrétien, de ce grand coopérateur en priant le Maître de lui accorder la récompense promise au bon et fidèle serviteur. ◀

Droit comme l'érable

Gérard Barbin ¹

Le Sénateur, comme nous appelions tous familièrement Monsieur Cyrille Vaillancourt, nous a quittés le 30 octobre dernier. L'Institut coopératif Desjardins lui aussi est en deuil. Je pense m'exprimer au nom de tous nos administrateurs et de tous mes collaborateurs en disant que, malgré que nous ayons différé parfois d'opinions, ce qui s'explique surtout par l'écart entre nos générations, nous

¹. Directeur général de l'Institut coopératif Desjardins.

aimions et respections, tous, cet homme qui a contribué à bâtir le Mouvement coopératif Desjardins sur ses bases les plus solides, sur l'homme, et qui n'a jamais ménagé son appui à notre institution qu'il aimait particulièrement, comme il l'a souvent répété.

Monsieur Vaillancourt était un homme courageux, bon, droit et tenace comme l'érable qu'il aimait beaucoup, toujours prêt à écouter malgré sa dureté apparente, un homme qui, tout en étant tourné vers le

passé, a été ouvert aux idées nouvelles. On ne pourra le remplacer; il incarnait une époque.

C'est donc avec émotion et une grande sympathie que nous offrons nos condoléances à madame Vaillancourt, à sa famille et à tous ses proches.

En hommage à sa mémoire, c'est dans le quotidien de L'Institut coopératif Desjardins que nous perpétuerons son souvenir qui vivra par nos actions d'éducation. ◀

Un homme de volonté

René Croteau ¹

Le départ de Monsieur Vaillancourt n'a pas fini d'inspirer ceux qui recherchent des témoignages et des exemples de ce qu'est une vie consacrée à la promotion de toute une communauté. Quelles leçons de dynamisme et de ténacité seront révélées à mesure que les archives pourront être mises à jour.

L'activité de Monsieur Vaillancourt a dépassé les frontières du Québec, mais c'est dans le Québec qu'ont été concentrés ses efforts sur le plan économique comme sur le plan social. La marque qu'il a imprimée au mouvement coopératif, spécialement aux Caisses populaires, et l'élan qu'il a su leur donner pendant toutes les années où il en a assumé la direction principale, en ont fait un leader de marque, dont le nom restera associé à celui du Commandeur Desjardins.

Tous ceux qui ont travaillé dans l'entourage immédiat de Monsieur

Vaillancourt savent que cet homme était doté d'une volonté qui ne faisait pas de quartier aux difficultés, d'où qu'elles aient pu provenir. Le but à atteindre pour les Caisses populaires était clair dans son esprit: constituer la base et l'avenue centrale d'une structure économique capable de servir les meilleurs intérêts de la population dans son ensemble, indépendamment des options politiques, comme sans tenir compte des catégories sociales. Partant de là, c'est presque avec acharnement qu'il se mettait à la recherche et à l'application de moyens pour en arriver aux objectifs arrêtés.

À divers moments, les gens qui n'ont eu avec lui que des contacts passagers, ou qui l'ont observé de l'extérieur, avec une certaine distance, ont pu conclure qu'ils avaient affaire à un homme sévère. Il n'en était rien. Au fond, cette sévérité cachait une grande compréhension, souvent de la compassion, tant étaient forts chez lui son désir et sa volonté d'aider les autres. Il fallait



Le commandeur Vaillancourt au bureau de l'Union régionale de Québec. Debout, monsieur René Croteau, gérant de l'Union de Québec.

¹. Gérant de l'Union régionale des Caisses populaires Desjardins du district de Québec.

vivre avec lui l'embarras qui était le sien lorsqu'il devait appliquer une sanction. Ses foudres avaient de l'éclat, plus d'un s'en souvient, mais c'était chez-lui comme un moyen d'assumer ses responsabilités, et de motiver les gens qui travaillaient avec lui. Jamais il ne voulait blesser, comme en témoignent les attentions qu'il pouvait imaginer par la suite. Avec un échange de vue sur un point différent et un peu de sucre d'érable, l'atmosphère était redevenue sereine.

Il a su, tout au long de sa carrière présenter, promouvoir, défendre et faire respecter les Caisses populaires dans tous les milieux du monde économique et financier, comme devant les autorités gouvernementales.

Si l'on excepte les contacts incidents qu'il a eus avec l'œuvre des Caisses populaires pendant ses années d'étude, on peut dire que sa vie active dans le mouvement commence avec son entrée comme membre du Conseil d'administration de l'Union régionale des Caisses popu-

lares Desjardins du district de Québec et de la Caisse centrale Desjardins de Lévis, le 10 décembre 1924. Après la mort de Monsieur J.-K. Laflamme, il est désigné président de l'Union régionale de Québec, le 26 octobre 1926, poste qu'il a occupé jusqu'au 8 juillet 1963. Le 15 décembre 1932, Monsieur Vaillancourt est nommé gérant de l'Union régionale et il assume cette responsabilité de façon ininterrompue jusqu'au 6 août 1969.

À partir de 1932, année où est fondée la Fédération des Caisses populaires, dont on lui confie la gérance, son champ d'action couvre les autres Caisses de la province, en plus de celles de l'Union régionale de Québec. Dans leur ensemble, les Caisses progressent, la gestion en est mieux suivie, le mouvement s'affirme, et il s'engage dans une dimension nouvelle, celle des assurances (1944-1949), pour répondre aux besoins des Caisses et de leurs membres.

Le rythme de croissance s'accroît et l'on manque d'espace. Pour répondre à ces fins et commémorer

en même temps le cinquantième anniversaire de fondation de la première Caisse populaire, celle de Lévis, par l'érection d'un monument vivant à la mémoire de Monsieur Desjardins, l'Union régionale de Québec construit l'Édifice Desjardins qui devait loger pendant plusieurs années les bureaux de la Fédération des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, de la Société d'Assurance des Caisses populaires, de l'Assurance-Vie Desjardins, et le secrétariat des Producteurs de Sucre d'érable du Québec, toutes entreprises auxquelles Monsieur Vaillancourt a travaillé de façon directe à la création et à l'élan de départ.

Les progrès se sont continués à grands pas dans les vingt années qui ont suivi, mais aujourd'hui que Monsieur Vaillancourt n'est plus, on doit reconnaître que le travail marqué de volonté indéfectible, de ténacité, qu'il a toujours soutenu, a produit des œuvres durables, des instruments économiques et sociaux au service de toute la population. <

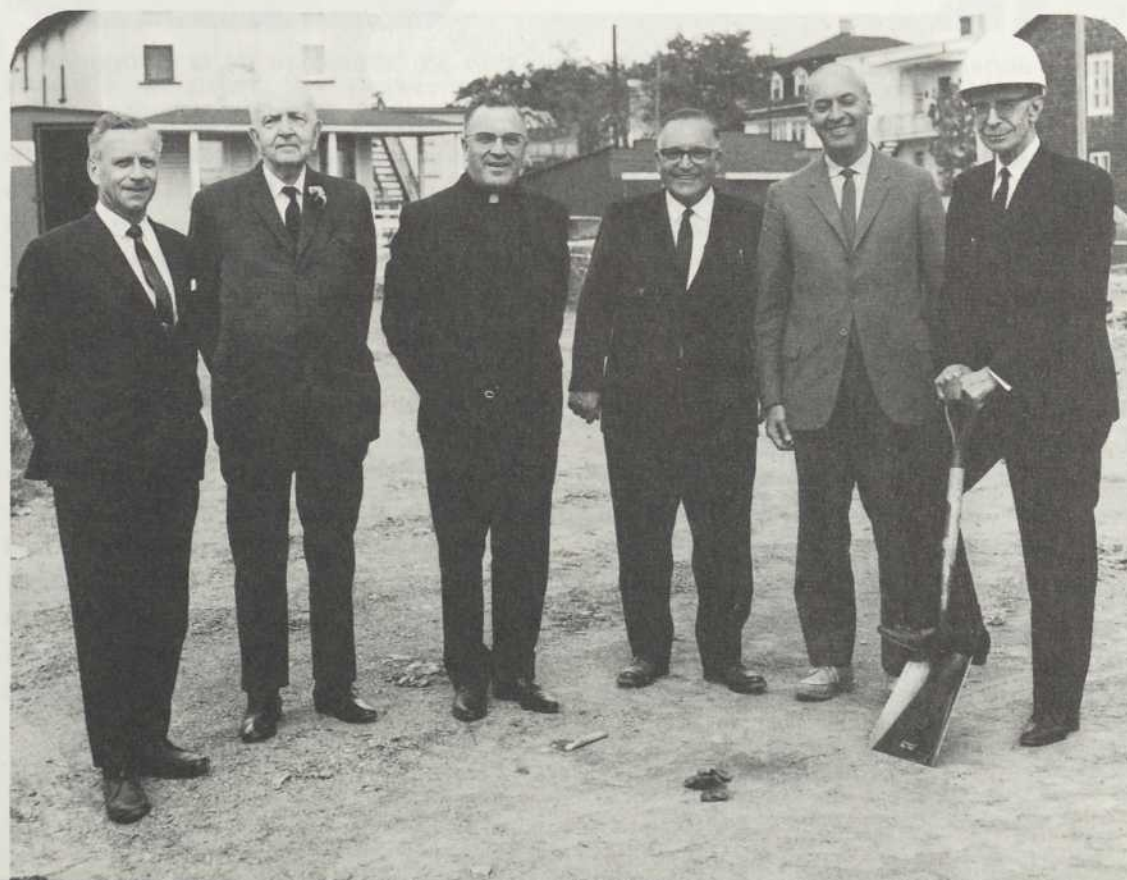
Une figure légendaire ...

*Jean-Marie Gagnon*¹

Une figure légendaire des Caisses populaires vient de disparaître en la personne de l'honorable Cyrille Vaillancourt.

Mêlé très jeune au mouvement coopératif des Caisses d'épargne et de crédit et ce, du temps même du fondateur Alphonse Desjardins, il en connaissait tous les rouages et en avait escaladé tous les échelons. Président et directeur général de l'Union régionale de Québec, directeur gérant de la Fédération, fondateur et vice-président de La Société d'Assurance des Caisses populaires, président fondateur de L'Assurance-Vie Desjardins, monsieur Vaillancourt avait un faible pour sa pre-

À la première pelletée de la Caisse populaire de Lévis, 1968.



1. Gérant de la Caisse populaire de Lévis.

mière nomination comme administrateur d'une Caisse populaire, celle de Lévis dont il faisait partie depuis le 27 janvier 1929, ayant été élu à l'assemblée générale annuelle. Le même jour, le Conseil d'administration l'élevait vice-président de la Caisse, poste qu'il occupa de 1929 à 1935. Par la suite, il a toujours

continué à siéger au conseil à titre d'administrateur.

Sa vaste expérience acquise dans divers domaines et les contacts nombreux qu'il avait avec différents organismes, tant du Mouvement Desjardins que de l'extérieur, lui ont permis de rendre des services signalés à la Caisse et à ses membres.

Aussi, les dirigeants de la Caisse de Lévis, en particulier, lui doivent-ils une profonde reconnaissance pour tout ce qu'il a fait pour la communauté lévisienne. Tous garderont de lui un souvenir impérissable. <

La société « Les producteurs de sucre d'érable du Québec » perd son fondateur

Gilles Croteau



Chaque échantillon de sirop est analysé avec soin au laboratoire de la Coopérative.

On ne saura jamais ce que serait devenue l'industrie de l'érable dans la Province de Québec si la coopérative n'avait pas existé.

Vers les années 1920-1924, la situation des fabricants de sucre d'érable était lamentable. Un monopole étranger contrôlait les quelques 20,000,000 de livres de sucre d'érable produit chez nous annuellement. Les prix étaient trop peu intéressants pour que le fabricant, d'ailleurs isolé et mal informé, puisse se soucier de technique et de qualité.

Monsieur Cyrille Vaillancourt, alors de la division agricole au Mi-

nistère de l'Agriculture, à Québec, s'émua de cette situation et résolut de venir en aide à ces producteurs. C'était une tâche de géant. Entouré de quelques techniciens et de volontaires convaincus, il réussit à mettre sur pied une coopérative. Tout était à faire. Grâce à sa ténacité, à sa foi en la formule coopérative, Monsieur Vaillancourt a mené son œuvre à bien. Les difficultés surgirent très tôt. La réaction du monopole fut violente; mais ce qui avait fait hier la faiblesse des producteurs désunis était devenu leur force: on peut acheter, boycotter une entreprise

appartenant à un individu ou à quelques-uns mais on ne peut acheter, ni boycotter une coopérative dont les membres sont convaincus. La crise économique aidant, le monopolisateur fit faillite, risquant d'engloutir tous les intéressés dans sa chute.

En plus des tarifs douaniers, du problème du plomb, etc., etc., il fallait éduquer les producteurs, mettre de l'ordre dans le marché, organiser les débouchés et veiller à l'expansion de la coopérative qui avait besoin de matériel, d'immeubles et de crédit.

Monsieur Vaillancourt n'était pas homme à se décourager. Convaincu lui-même, il sut convaincre les autorités, obtenir l'appui nécessaire en temps et lieu. Grâce à ses relations avec un important commerçant de miel américain, il découvrit des débouchés fort intéressants pour le sucre et le sirop d'érable.

Plus tard, sa présence et son influence grandissante, tant dans les milieux gouvernementaux que dans celui des Caisses populaires, constituèrent un apport précieux pour les fabricants de sucre d'érable de toute la province.

C'est la coopérative qui a obtenu aux fabricants un service gratuit d'aide technique par le ministère, service qui subsiste toujours; c'est la coopérative qui a été à l'origine

Hommages du Sénat

L'honorable Paul Martin

Le sénateur Vaillancourt, qui a démissionné il y a quelques mois, a siégé au Sénat de 1944 à 1969 alors que son état de santé l'obligeait à prendre sa retraite. Durant quelques années, il a rempli les fonctions d'adjoint au leader du gouvernement au Sénat et s'acquitta de

cette tâche avec honneur et compétence. Le sénateur Vaillancourt était certainement un de nos plus grands sénateurs. Il était une voix du Québec.

Il a eu une longue et fructueuse carrière dans le domaine des affaires. Il a consacré toute sa vie professionnelle au développement des Caisses populaires, dont il fut pendant près

d'un demi-siècle la voix écoutée, tant au Québec que dans le reste du pays.

Pendant quarante ans il a collaboré et dirigé l'activité coopérative de la Société des producteurs de sucre d'érable.

La province de Québec vient de perdre un grand pionnier et servi-

(Suite à la page 248)

La société « Les producteurs de sucre d'érable du Québec » perd son fondateur (suite)

de la classification des produits de l'érable; c'est la coopérative qui a obtenu à tous les fabricants de sucre du Québec des subventions tant fédérales que provinciales pour les 18,000,000 de seaux en aluminium aujourd'hui en usage, éliminant ainsi le problème du plomb; c'est encore la coopérative qui a toujours été sur la brèche pour défendre les intérêts des fabricants mais aussi ceux des consommateurs.

L'âme dirigeante de ce travail incessant était toujours le fondateur de la coopérative, devenu successivement conseiller législatif puis sénateur parce qu'on avait reconnu en lui l'homme d'action, le chef de file tant dans le domaine agricole que dans celui des Caisses populaires où il était devenu le disciple et successeur du Commandeur Desjardins.

Pendant qu'aux États-Unis, où le potentiel de production est énorme, l'industrie de l'érable n'a cessé de perdre de l'importance, pendant que dans les provinces voisines cette industrie a également diminué, les fabricants de sucre du Québec ont maintenu, depuis quarante-cinq ans, un volume de production à peu près constant. Même les producteurs qui n'ont jamais adhéré à la coopérative doivent reconnaître ce qu'elle leur a apporté.

De toutes les œuvres qu'il a fait prospérer et grandir, la société Les Producteurs de sucre d'érable du Québec a été l'une de celles que le sénateur Vaillancourt avait le plus à cœur de voir se développer. Il en a été le fondateur et la cheville ouvrière. Il en est demeuré le gérant



Le roi du sirop d'érable, Mr. C. W. Curtis de North Hatley, Stanstead, reçoit des mains de l'Honorable C. Vaillancourt le prix offert par la Société des Producteurs de sucre d'érable.

jusqu'à sa mort. Sa persévérance, ses qualités de chef, sa connaissance quasi intuitive des hommes et des choses lui ont permis de réaliser beaucoup pour les siens. L'hommage que lui a rendu le premier ministre Trudeau est sans équivoque. L'honorable Vaillancourt demeure dans ses œuvres.

Homme d'action, le sénateur Vaillancourt a aussi été un homme de foi, de grande foi en Dieu auquel il avait recours sans fausse honte. Cette foi qui l'animait explique le respect qu'il avait de la hiérarchie des valeurs et les convictions profondes que reflètent ses discours et ses écrits.

Faire œuvre charitable, rendre service, réaliser des œuvres pour le bien commun, tels étaient les objectifs de son action. Ne disait-il pas souvent ces dernières années:

*Le bien que l'on a,
La mort nous le prend;
Mais le bien que l'on fait,
Dieu nous le rend!*

Voilà une source de méditation qu'il nous plaît de rappeler à l'esprit de tous ceux qui ont connu ce grand homme que fut le sénateur Vaillancourt.

Qu'il repose dans la paix du Seigneur! ◀



Monsieur Girardin se recueille devant le cadavre de l'ex-directeur général de la Fédération de Québec des C. P. D.

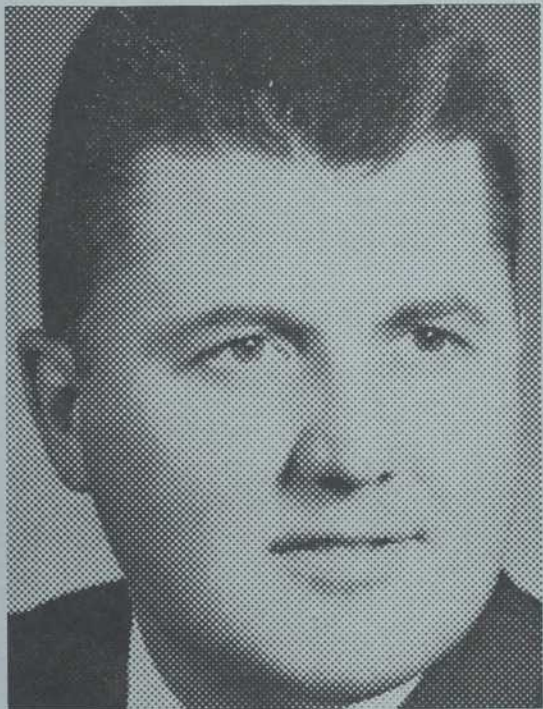
À La Sauvegarde, compagnie d'assurance sur la vie

Nomination

La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie, annonce la nomination de Monsieur Jean-Claude Goulet, c.l.u., au poste de Directeur des ventes et membre d'office du Conseil de la Régie interne.

Assureur-vie agréé de l'Université Laval et diplômé du *Management Orientation School of Hartford*, de la *Agency Management School*, du *Life Insurance Marketing Institute* et de l'*Agency Officers School*, Monsieur Goulet a assumé depuis 1956 diverses fonctions et responsabilités dans le domaine de l'assurance-vie.

Monsieur Jean-Claude Goulet remplace Monsieur Tancrede Sicard, c.l.u., qui vient d'être nommé Directeur général de *Les Placements Collectifs Inc.*, entreprise acquise dernièrement par les institutions du Mouvement coopératif Desjardins.



Jean-Claude Goulet, c.l.u.

Assureur-vie agréé et détenteur de la médaille Dunstall

Monsieur Roger Aubé, instructeur-gérant du bureau régional de Saint-Hyacinthe, a obtenu, au terme de trois années d'études, le titre d'Assureur-Vie Agréé (c.l.u.), titre accordé par l'Institut des Assureurs-Vie du Canada. Candidat au Québec

ayant obtenu les résultats les plus élevés, Monsieur Aubé s'est vu décerner la *médaille commémorative Leslie W. Dunstall*, honneur que reçoit chaque année le meilleur diplômé c.l.u. de chaque province. Nos plus sincères félicitations et tous nos vœux de succès à Monsieur Roger Aubé.



Roger Aubé, c.l.u.

Hommage à la compétence



Montréal —
J.-Hector Langevin.



Montréal —
Gonzague Vaillancourt.



Val d'Or — Alfred Gamache.



Joliette —
Gilles Rouleau, c.l.u.



Sherbrooke —
P.-Hubert Hallé, c.l.u.

La Sauvegarde est heureuse de souligner les succès obtenus par 42 de ses représentants qui, grâce à leur conscience professionnelle et la qualité des services qu'ils ont rendus à leur clientèle, se sont vu décerner le *Certificat national de compétence*.

Il nous fait plaisir de présenter ici ceux d'entre eux qui ont mérité cet honneur pendant plus de dix années consécutives. Ce sont Messieurs J.-Hector Langevin, qui obtient son C.N.C. pour une 24^e année consécutive, c'est-à-dire depuis que ce certificat honorifique a été fondé par l'A.A.V.C., Alfred Gamache pour la 14^e année, P. Hubert Hallé, c.l.u., et Gonzague Vaillancourt, pour la 12^e année ainsi que Gilles Rouleau, c.l.u., pour la 11^e année. La Sauvegarde s'associe au succès de ses représentants et leur offre ses plus sincères félicitations.

« Fellow » en actuariat

Monsieur Jacques Bolduc a obtenu les titres de *Fellow of the Society of Actuaries*, et « Fellow » de l'*Institut Ca-*



Jacques Bolduc, f.s.a., f.i.c.a.

nadien des Actuares. Monsieur Bolduc a poursuivi des études actuarielles à l'université Laval et réussi les dix examens requis par la Société des Actuares, lui conférant le titre de *Fellow*. Monsieur Bolduc occupe le poste d'actuaire-adjoint à La Sauvegarde, Compagnie d'assurance sur la vie.

« *Fellow* » du *Life Office Management Association*

Après avoir passé avec succès les huit examens requis par le *Life Office Management Association Institute*, Monsieur André Gagné s'est vu décerner le titre de *Fellow* (F.L.M.I.: option administration). Ce programme de cours couvre tous les aspects de l'assurance sur la vie.

Au service de La Sauvegarde depuis 1958, Monsieur Gagné est chef de service depuis 1965.



André Gagné, f.l.m.i.

La première Caisse populaire — Dynamique et de son temps

LA Caisse populaire de Lévis a déjà soixante-neuf ans. C'est incroyable! Contrairement aux êtres humains qui faiblissent en prenant de l'âge, cette institution coopérative rajeunit « à vue d'œil ». Un coup d'œil au nouvel édifice qui fait face à l'avenue Bégin suffit pour s'en convaincre. Coïncidence ré-



Caisse populaire de Lévis, salle de réunion.

vélatrice, la première réunion de fondation de cette Caisse prospère a été tenue un jeudi 6 décembre 1900 dans la rue Éden... actuellement avenue Bégin.

Le penseur de la formule, Alphonse Desjardins, présidait cette réunion historique. Sans être véritablement compris de ses concitoyens, cet humble fonctionnaire invitait les Lévisiens à le suivre dans la grande aventure de la

petite épargne. Le premier dix cents tombait dans la tirelire. Depuis, une myriade de pièces de monnaies ont suivi ce premier dix cents dans les coffres des Caisses. On jongle maintenant avec des millions.

La petite épargne consentie par un groupe autonome de paroissiens, groupés autour de leur clocher, paraissait, à l'origine, un apport bien faible dans la grande économie capitaliste du temps.



Caisse populaire de Lévis, vue générale de l'intérieur.



Monsieur Jean-Marie Gagnon, gérant de la Caisse populaire de Lévis.

Les détracteurs de l'invention d'Alphonse Desjardins sont tous disparus et pourtant, le trait de génie de ce penseur aux convictions tenaces, a rejoint la génération actuelle.

Près de deux millions et demi de membres des Caisses sont là pour le prouver. La leçon de la petite épargne, qui a fait rire les gros manipulateurs d'argent, les grands banquiers, a été difficile à entrer dans la tête des gens. Maintenant, elle y est bien installée. Il en est résulté une force économique étonnante. Un principe simple, résultat de l'observation réaliste de la société canadienne-française, est à l'origine de

toute l'œuvre. Alphonse Desjardins a découvert une institution coopérative où l'épargne précède, alimente et soutient le crédit.

Les classes laborieuses, coupées des sources de crédit, ont trouvé la voie, par leur épargne, vers ce fameux crédit qui leur échappait des mains. Cette action économique s'exerce dans un territoire de juridiction donné, soit la paroisse, chez des gens d'un même milieu, ayant des intérêts communs. La nouvelle doctrine a appris aux citoyens du milieu la prévoyance sociale par l'économie et l'épargne systématique.

Notons que la Caisse populaire de Lévis a eu comme premier local la propre résidence du fondateur, le commandeur Alphonse Desjardins, à l'angle des rues Mont-Marie et Guénette, puis elle s'est installée à la rue Bégin, au local occupé actuellement par le notaire Yves Roy, le troisième local se trouvait à l'angle des rues Bégin et Saint-Thomas. En septembre 1919, la Caisse devenait propriétaire, pour la première fois, de son local qui occupait l'angle des rues Bégin et Saint-Étienne. En 1950, la Caisse prenait logement au rez-de-chaussée de l'Édifice Desjardins. Au 1^{er} mars 1969, elle prenait possession de son nouveau local à la rue Guénette, face à la rue Bégin.

Il est à remarquer que cette Caisse populaire de Lévis ne s'est jamais éloignée de la rue Bégin. Si l'on se rappelle comment l'intervention de l'évêque qui portait ce nom sauva du péril la nouvelle institution à un moment où tout semblait perdu, en ordonnant à Alphonse Desjardins de continuer son œuvre, on trouvera la coïncidence assez extraordinaire.



Monsieur Rosario Tremblay.

Au Conseil de recherche en économie agricole

MONSIEUR ROSARIO TREMBLAY, agent des Relations publiques de la Fédération des Caisses populaires Desjardins, a été nommé membre du conseil d'administration du Conseil de recherche en économie agricole du Canada.

Ce conseil est une organisation indépendante, à but non lucratif et sans affiliations politiques. Le C. R. E. A. ne représente donc ni le monde des affaires, ni celui du commerce ou de l'industrie, ni le gouvernement; il a pour tâche de promouvoir le développement d'une politique agricole par l'utilisation de nouvelles ressources dans le but d'améliorer la santé économique de toute la nation. En vertu de cette indépendance, le C. R. E. A. est considéré comme une organisation éducative.

Le conseil d'administration de cet organisme se compose de quinze administrateurs provenant d'entreprises industrielles et commerciales, d'organisations agricoles, d'universités et des gouvernements provinciaux et fédéral.

Nos félicitations à monsieur Rosario Tremblay.





Photo prise le 6 octobre 1969, lors d'une visite aux bureaux de la Fédération des C.P.D., à Lévis, visite organisée par le comité d'éducation de la Caisse populaire de Saint-Bruno, comté de Chambly.

Visiteurs de Saint-Bruno (Chambly)

SUR l'initiative de madame Yvette Bélieveau, membre du conseil d'administration et présidente du comité d'éducation de la Caisse populaire de Chambly, une délégation importante de cette société a rendu visite au mois d'octobre aux institutions du Mouvement coopératif Desjardins dont le siège social est à Lévis.

La délégation était composée de Roland Beyries, gérant de la Caisse populaire, de son épouse, de messieurs Paul-Émile Manseau, Bernard Cayer, membres du conseil de surveillance et de leurs épouses, de mesdames Louise Larose, Simonne Boissonnault, Guy Mantha, Fleurette Dulude, Gérard Normandain, Roger Quintal, Georges Champoux, Gaby Provost, Cécile Théoret, Marcel Laperrière et Rachelle Jalbert, épouses des dirigeants de la Caisse. Monsieur Roger De Bellefeuille, ancien président de la Caisse populaire de Saint-Bruno et coordonnateur du Service

de l'éducation de la Fédération auprès des Unions régionales, accompagnait aussi le groupe.

Les visiteurs ont été reçus au local de la Fédération par monsieur Rosario Tremblay qui leur a expliqué brièvement les origines de cet organisme, sa structure, son organisation, ses services. Puis ils ont rendu visite à l'Institut coopératif Desjardins, à l'Assurance-Vie Desjardins et à la Société d'Assurance des Caisses populaires.

Des coopérateurs du Pérou

UNE délégation du Pérou a visité la Fédération, le 12 mai 1969. Elle était dirigée par Monsieur Julio Vento, président de la Fédération nationale des Coopératives de crédit du Pérou, accompagné de Monsieur Carlos Neira, directeur national de l'éducation à cette Fédération, et du Révérend André Colpron, prêtre des Missions étrangères.

Nous avons déjà eu l'honneur de recevoir le Père Colpron, il y a quelques années, ce qui a facilité grandement la nature des renseignements susceptibles d'intéresser les visiteurs. Ils ont été particulièrement intéressés à connaître les problèmes que nous avons eus dans les premières Caisses et celles qui s'organisent aujourd'hui.

Ils ont tenu à recueillir des informations sur les services de l'inspection et de l'éducation, de Monsieur Louis Arnaud et de Monsieur Irénée Bonnier, directeurs respectifs de ces services. Ils ont également rencontré Monsieur Valbert Dugas, directeur des services techniques, pour se renseigner sur les travaux de recherche techniques et autres. Les visiteurs se sont également rendus à l'Assurance-Vie Desjardins et à l'Institut Coopératif Desjardins.

Ils nous ont communiqué des renseignements sur les coopératives d'épargne et de crédit, ou Caisses populaires, du Pérou, qui sont comme les Caisses québécoises, paroissiales. Ils nous ont également entretenus de leurs projets d'avenir. Nous leur souhaitons bons succès.

Rosario TREMBLAY

Un coopérateur manitobain devient ministre

MONSIEUR RENÉ TOUPIN, autrefois gérant de la Centrale des Caisses populaires du Manitoba, député N.P.D. récemment élu, a été nommé ministre aux Affaires des consommateurs et des Corporations dans le gouvernement Schreyer.

Nous lui offrons nos félicitations et nos vœux les meilleurs dans ses nouvelles fonctions.



Le cardinal Roy présente ses sympathies à la famille après l'office.



Le sénateur Vaillancourt à son bureau du Parlement.



Ouverture de la Session du Sénat. Le sénateur Vaillancourt est assis à côté de Madame Vannier, épouse du gouverneur-général du Canada.

teur dans le décès du sénateur Vaillancourt, qui était constamment voué au progrès de sa province et de son pays.

Au nom de tous les sénateurs, je prie madame Vaillancourt et sa famille d'accepter nos plus sincères condoléances.

L'honorable Jacques Flynn

Honorables sénateurs, ceux de nos collègues qui, comme moi, ont assisté, hier après-midi, à Lévis, aux funérailles de notre ex-collègue, l'honorable Cyrille Vaillancourt, ont pu se rendre compte de la place importante qu'il a occupée dans la société québécoise.

C'est une figure très remarquable qui disparaît avec lui. Son souvenir restera surtout attaché à l'essor qu'il a donné au Mouvement Desjardins pendant un demi-siècle. Est-il nécessaire de mentionner que ce Mouvement Desjardins est, aujourd'hui, un des plus puissants groupes financiers au Québec.

Cyrille Vaillancourt fut un travailleur acharné. Il suffit de lire sa biographie pour se rendre compte de l'activité fébrile et intense qu'il a constamment manifestée.

Il fut un homme bon et charitable. Il fut, pendant de nombreuses années, président de la Société Saint-Vincent-de-Paul, et il s'associa éga-

lement au travail d'un grand nombre d'autres organismes charitables.

Il fut un homme positif. Cyrille Vaillancourt n'était certes pas le type de contestataire. Plutôt que de se plaindre et d'adopter des attitudes négatives, il préférait l'action positive. Il prôna toujours l'idée que ses compatriotes pouvaient, dans le domaine des affaires, du commerce et de la finance, réussir aussi bien que n'importe qui, en y mettant le travail et la détermination.

Il a siégé au Sénat pendant près de 25 ans. Ses contributions à nos débats furent typiquement celles de l'homme que je viens de décrire, remarquables de sagesse, de charité et de positivisme.

Pour l'avoir connu depuis 1943, alors qu'il était conseiller spécial du président de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre, le regretté Donald Gordon, et pour l'avoir, par la suite, revu fréquemment, et avoir siégé avec lui dans cette Chambre, pendant près de sept ans, son décès représente pour moi une perte très personnelle. Je conserve de lui un souvenir affectueux et admiratif. Au nom de l'Opposition, j'assure madame Vaillancourt et tous ses enfants et les autres membres de la famille de notre profonde sympathie et d'un souvenir reconnaissant de leur cher disparu.

L'honorable Maurice Bourget

Honorables sénateurs, je m'associe à mes collègues pour exprimer mes regrets à l'occasion du décès du sénateur Vaillancourt.

Nous savions tous que, depuis deux ou trois ans, sa santé était chancelante, mais, comme lui, nous nourrissions l'espoir qu'il pourrait vivre quelques années encore.

Je sais que son départ sera regretté par tous les membres de cette Chambre, car, ayant appris à connaître ses nombreuses qualités de cœur et d'esprit, et l'amour sincère qu'il avait pour son pays, chacun de nous le tenait en haute estime.

Cette perte que nous éprouvons, honorables sénateurs, est doublement ressentie par ceux avec qui il a plus étroitement vécu, c'est-à-dire ses concitoyens de la province de Québec, et, plus particulièrement, ceux de la région de Lévis.

Élève et disciple du Commandeur Desjardins, fondateur des Caisses populaires, il travailla sans relâche, durant la majeure partie de sa vie, à édifier ce qui est devenu aujourd'hui une importante institution financière, qui exerce ses activités dans tous les coins de notre province, et même à l'extérieur.

Les Lévisiens n'oublieront jamais que c'est grâce aux efforts du sénateur Vaillancourt que notre ville est

devenue le centre de gravité des Caisses populaires qui fournissent de l'emploi, à Lévis même, à plus de mille personnes.

Comme son maître, Desjardins, il a prêché l'entre-aide, la coopération et la charité, non pas seulement par la parole, mais par des actes. Nombreuses sont les familles de chez nous, et d'ailleurs, nombreux aussi sont les individus qu'il a aidés de ses précieux conseils et secourus discrètement de ses propres deniers.

C'est pour ces raisons, et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, que des centaines et des centaines de personnes de Lévis, de la province, et de nombreux sénateurs se sont donné rendez-vous, hier après-midi, dans notre temple paroissial, pour rendre un dernier hommage à ce grand Canadien.

Son départ est une lourde perte pour le Canada tout entier, pour la province et, plus particulièrement, pour sa ville de Lévis.

De nouveau, j'offre en cette Chambre, à madame Vaillancourt et à ses enfants l'expression de mes condoléances les plus sincères.

L'honorable Josie D. Quart

Honorables sénateurs, c'est avec une profonde tristesse que je prends la parole, à la suite de ceux qui ont déjà rendu hommage à la mémoire de notre collègue, le sénateur Cyrille Vaillancourt, pour exprimer mes condoléances à madame Vaillancourt et aux membres de la famille.

Ils ont parlé avec tant de sentiment et d'éloquence, que je puis me permettre d'être brève; mes paroles seront, néanmoins, des plus sincères.

Je connaissais le sénateur Vaillancourt depuis de nombreuses années et j'ai travaillé à ses côtés dans beaucoup de comités durant la Seconde Guerre mondiale. Quiconque a suivi le déroulement de sa carrière bien remplie — c'est-à-dire sa vie privée, les lourdes responsabilités inhérentes à des activités couronnées de succès dans le monde des affaires, aussi bien que l'exercice de son mandat au Sénat — s'est rendu compte que, même au plus fort d'une vie si active, il détenait le secret d'une sérénité intérieure et d'un juste sens des valeurs. Il était pieux, ne craignait pas de reconnaître Dieu comme la source de toute grâce et de toute force.

Je me rappelle si bien ce jour où il nous a dit au Sénat qu'il ne serait plus longtemps parmi nous. Ce jour-là, il nous dit: « Au revoir ». Après la session, je lui ai dit combien j'étais peinée d'apprendre la maladie qu'il estimait fatale. Il me répondit que sa devise avait toujours été: « Que la volonté de Dieu soit faite », et qu'il avait eu une vie douce et bien remplie. Il n'a pas dit cela comme un acte de résignation. C'était sa foi et sa vraie simplicité d'âme qui l'amenaient à respecter sa propre devise et la volonté de la divine providence.

Il est revenu sur la colline du Parlement des mois après son discours d'adieu, et c'est ce jour-là que je lui ai dit que sa dose quotidienne de sirop d'érable devait faire des miracles, car il avait très bonne mine. Il a ri tristement et sa remarque bilingue a été: « Je vais vous dire en français: « au revoir ». Votre « goodbye » anglais est trop froid. » Puis il a ajouté, avec un geste qui dénotait son affection pour autrui: « Que Dieu vous bénisse, vous et votre famille et cette fois « au revoir », car il se peut que je ne revienne plus vous voir. »

C'est avec une tristesse profonde que je présente à madame Vaillancourt et aux membres de la famille du sénateur défunt mes plus sincères condoléances pour la perte d'un mari généreux et d'un père dévoué.

L'honorable John J. Connolly

Messieurs les sénateurs, je répète ce que j'ai dit dans cette chambre à l'occasion de la retraite du sénateur Vaillancourt. Peu de ceux que j'ai rencontrés depuis que je siége ici m'ont impressionné davantage, et je me sentais très honoré de l'avoir eu pour député pendant un certain nombre d'années. Le sénateur Vaillancourt était un grand Québécois et un grand Canadien, mais il fut par-dessus tout un grand homme. Cela a été clairement démontré hier, — le sénateur Bourget et l'honorable leader de l'opposition l'ont fait si éloquemment — aux funérailles très impressionnantes qu'on lui a faites à Lévis. À mon avis, le cardinal Roy, cardinal-archevêque de Québec, qui officiait aux funérailles, a bien décrit l'optique de la carrière du sénateur Vaillancourt, en s'étendant sur les grandes vertus cardinales que sont

la prudence, la justice, la force et la tempérance. La vertu, a-t-il dit, que feu le sénateur Vaillancourt prêchait et pratiquait le plus était la justice, spécialement la justice sociale. La vie qu'il a passée dans les Caisses, dans le mouvement coopératif et la Société Saint-Vincent-de-Paul, à Lévis et à Québec, correspondait exactement à ce qu'a déclaré Son Éminence et à ce que nous savons tous de feu le sénateur Vaillancourt et de sa vie. Le mouvement coopératif et tout ce qu'il comporte, y compris les travaux accomplis par le sénateur au Sénat, constituent un grand monument à sa gloire.

L'honorable John J. Kinley

(...) il siégeait avec le sénateur Connolly, de l'autre côté du Sénat, lorsque j'y fus nommé moi-même. Je faisais partie de l'arrière-ban et très tôt sa personnalité m'a fasciné. Il était grand de stature et d'esprit; il était la bonté même et il était tolérant. À mes yeux c'était un grand homme, un symbole de ce que le citoyen canadien-français devrait être au pays.

Le sénateur Vaillancourt avait un jugement sûr, et il a toujours protégé ce qu'il croyait être les intérêts de ceux qu'il représentait, tout en sachant que d'autres avaient leurs opinions à eux qu'il était toujours disposé à entendre. Je n'ai jamais vu, je crois, de meilleur homme au sein de l'opposition, ou d'homme qui m'ait attiré davantage que le sénateur Vaillancourt.

Il a été très bon pour mes enfants. Il avait l'habitude de leur offrir du sirop d'érable à Noël, toujours accompagné d'une belle lettre. J'ai même correspondu avec lui; nous étions amis car nous pouvions compter l'un sur l'autre.

Le chef de l'opposition nous a dit que la mort visite fréquemment notre Assemblée, c'est la triste vérité. La mémoire du sénateur Vaillancourt demeurera vivace ici, comme là-bas dans son coin du pays, pour bien des années à venir. Je tiens à exprimer mes plus sincères condoléances à sa famille. Il pourrait sembler qu'un homme est mort prématurément parce qu'il n'a peut-être pas ménagé ses efforts pour améliorer le sort des siens et des autres, mais nous savons que tous les hommes sont mortels et doivent passer de notre monde à l'éternité. <

Un illustre coopérateur

Rosario Tremblay

J'ai rencontré le Commandeur Cyrille Vaillancourt pour la première fois en 1935, lors d'une assemblée générale de la Caisse populaire des Saints-Anges de Ham-Nord. J'étais alors gérant de l'Union régionale et de la Caisse centrale de Sherbrooke. Dès cette première rencontre, la grande simplicité et les talents oratoires de cet homme m'ont frappé.

J'ai eu par la suite plusieurs occasions de le rencontrer au conseil d'administration de la Fédération ou ailleurs, lors de congrès ou d'assemblées générales des Caisses populaires de l'Union de Sherbrooke.

C'est en 1937 que je me suis joint au personnel de la Fédération à titre d'inspecteur. L'équipe était formée de Messieurs Edgar Thériault, Élisée Dallaire, Rosaire Gauthier et Napoléon Mackay. Nous relevions directement de Monsieur Vaillancourt. Après l'avoir connu comme collègue au conseil d'administration de la Fédération, j'ai pu le connaître comme patron immédiat. Mes impressions intéresseront peut-être les lecteurs de la *Revue Desjardins*.

Le coopérateur et le patron

Cyrille Vaillancourt a passé sa vie à œuvrer en faveur des Coopératives. Il incarnait à plusieurs points de vue le coopérateur idéal en donnant lui-même un effort complet (l'aide à soi-même ou le *self-help*) et ensuite en collaborant avec les autres (l'entraide).

Il était exigeant pour lui-même en fournissant toujours une pleine mesure. S'il lui arrivait de poser des questions ou d'exprimer un désaccord, c'était pour provoquer la discussion et mieux juger par la suite. Il a peut-être commis des erreurs, mais il était le premier à les reconnaître et à prendre les moyens de les éviter à l'avenir.

Il était un grand fumeur, mais, puisqu'il prêchait l'économie et l'épargne, il en vint à la conclusion que l'usage du tabac constituait une dépense inutile. « La foi sans les œuvres était une foi morte », croyait-il. Il fallait donc commencer en prê-

chant par l'exemple. Il cessa de fumer au bureau pendant une année complète. Ensuite, il invita le personnel à ne pas fumer au bureau afin de donner le bon exemple, favoriser l'économie et aussi, disons-le franchement, maintenir le local propre. Certains lui ont reproché ce geste, mais, par contre, les employés s'y sont conformés volontiers, ce qui a été remarqué fréquemment par les visiteurs qui étaient frappés par la propreté des salles.

J'ai noté particulièrement la grande confiance qu'il accordait à ses collaborateurs. Il donnait rarement des ordres, sinon en des termes très généraux. Il préférait laisser beaucoup de latitude à ses employés au risque de les voir commettre des faux pas par ignorance ou inexpérience. C'est un des traits dominants que j'ai personnellement le plus apprécié. Autrement, c'eût été triste à fonctionner dans des cadres rigides sans égard aux circonstances et aux personnes en cause.

Bref, il était un homme facilement accessible. C'était facile de lui exposer nos problèmes et nos difficultés. Nous étions toujours assurés d'un accueil sympathique

accompagné de conseils judicieux. Il trouvait toujours moyen de nous défendre lorsque nous étions critiqués, quitte à nous faire privément des remontrances par la suite, s'il y avait lieu.

Le chrétien

La vie du défunt a été marquée, vous le devinez bien, par des heures sombres. Il est arrivé, quelquefois, lorsque nous occupions l'édifice Price, à Québec, de lui entendre dire: « Allons faire une visite à l'église ». Nous allions alors à la chapelle du Sacré-Cœur, rue Saint-Ursule, ou à la Basilique, et, finalement la crise se passait sans causer trop de dégâts.

Au cours de nombreuses courses en automobile, il récitait volontiers le chapelet. Il aimait à arrêter prier dans les sanctuaires et certaines églises réputées, en particulier au Cap-de-la-Madeleine.

Même avant la fondation de la Fédération, il s'est occupé activement de l'organisation de retraites fermées à la Villa Manrèse, à Québec, pour les fonctionnaires du gouvernement provincial où il travaillait.



25^e anniversaire de fondation de la Caisse populaire sociale de Sherbrooke en 1959. De gauche à droite le sénateur Cyrille Vaillancourt, Rosario Tremblay, le sénateur Paul Desruisseaux, vice-président de la Caisse populaire sociale de Sherbrooke.

Lors de mon arrivée à Québec, en 1942, pour prendre la direction du Service de l'Inspection, les employés des Caisses populaires se joignaient encore au groupe des fonctionnaires provinciaux pour la retraite fermée annuelle. C'est vers 1945 seulement qu'un groupe de retraitants a été constitué exclusivement d'employés et de dirigeants des Caisses populaires de la région de Québec. Il en a été l'organisateur pendant plusieurs années et il se joignait toujours au groupe pour suivre les exercices annuels de la retraite fermée.

Depuis une dizaine d'années, il avait pris l'initiative d'organiser une retraite fermée annuelle pour les parlementaires: sénateurs, conseillers législatifs, ministres et députés fédéraux et provinciaux des deux partis politiques.

Cyrille Vaillancourt était aussi connu pour sa générosité proverbiale surtout en faveur des pauvres, des deshérités et des missionnaires. Ici à Lévis, il s'est occupé, longtemps, et jusqu'à ces dernières années encore, de la Société Saint-Vincent de Paul. Tous les dimanches, il tendait lui-même la main à la porte de l'église de Notre-Dame de Lévis, pour les pauvres.

En témoignage d'appréciation pour sa contribution aux œuvres, l'Église l'a honoré du titre de Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Monsieur E. R. Brann, directeur des recherches historiques de CUNA International, a passé récemment plusieurs jours aux archives de la Fédération. Il a été frappé par le grand esprit de foi du fondateur, Alphonse Desjardins, et du support indéfectible du clergé québécois, en faveur de la fondation des Caisses populaires et de leur expansion. Il me fit remarquer cette grande similitude avec les Caisses allemandes dont le fondateur Raiffeisen, ministre de l'église protestante, était un grand chrétien. En Suisse, le pionnier des Caisses Raiffeisen a été l'abbé Jean-Évangéliste Traber. L'amour du prochain est la base de la coopération. Cyrille Vaillancourt l'a compris et sa vie en fut un témoignage vivant.

Le citoyen

Ses nombreuses activités ne l'ont pas empêché d'être un excellent



Quelques membres du Conseil d'administration de la Caisse populaire sociale de Sherbrooke. Le notaire Paul-Émile Boudreau ; monsieur Léopold Thibault ; le chevalier Louis-F. Codère, alors président de la Caisse ; le sénateur Cyrille Vaillancourt ; monsieur J.-F. Guillemette, alors gérant de la Caisse populaire ; monsieur Rosario Cousineau.

citoyen. Il a été commissaire de la Commission scolaire de Lévis durant trente-quatre ans dont plusieurs années comme président. Toute sa vie, il a été un éducateur. Permettez-moi d'évoquer ici une anecdote qu'il racontait souvent: « Un jour, en se promenant dans les rues de Lévis, il remarqua un enfant qui gambadait tantôt sur le trottoir, tantôt sur les pelouses et les fleurs. » Sa mère lui répétait sans cesse: « Ne marche pas là, ne fais pas ça! », mais sans résultat. C'est alors qu'il s'est approché de l'enfant et lui dit fermement: « Marche droit. » L'enfant se mit, nous disait-il, à marcher droit. Et de conclure: « On ne lui avait jamais dit quoi faire. »

Oui, Cyrille Vaillancourt avait un esprit pratique. Il n'aimait pas trop les critiques, mais il appréciait s'entendre dire quoi faire pour résoudre un problème.

Son passage au Conseil législatif à Québec et son stage de près d'un quart de siècle au Sénat canadien nous l'ont fait connaître encore davantage comme un citoyen éminent.

Il a été un conseiller écouté à la Commission des Prix et du Commerce durant la dernière guerre. Il a participé aux conférences d'Atlantic City et de Hot Springs après la dernière guerre pour mettre sur pied la F.A.O., organisme des Nations-Unies.

Un exemple à imiter

Cyrille Vaillancourt était devenu un homme important. Il n'a jamais, pour autant, cessé d'être humble et

de rester attaché à ses origines rurales. Il n'y a rien qu'il aimait mieux que de retourner à Saint-Anselme de Dorchester, son village natal. Il allait prier en l'église paroissiale et au cimetière. Il aimait à saluer les nombreux coopérateurs de l'endroit, à parler du passé, à échanger des souvenirs et à faire les plans pour l'avenir. Il y a quelques semaines à peine, je recevais des visiteurs étrangers intéressés au développement agricole et coopératif de St-Anselme. Une table ronde groupant les dirigeants des diverses coopératives locales a été organisée. Malgré son état de santé chancelant, il a immédiatement accepté l'invitation de venir rencontrer ce groupe et prendre le lunch gracieusement offert par ses amis de Saint-Anselme. Il était alors au comble de la joie.

L'histoire reconnaîtra en Cyrille Vaillancourt un coopérateur émérite, un citoyen valeureux et un grand chrétien. Il a agi efficacement pour bâtir une œuvre économico-sociale qui constitue un jalon important dans la conquête de notre économie.

Sa vie est une invitation à l'action réfléchie et persévérante. Que dix Canadiens français accomplissent dans des domaines différents où nous sommes faibles un travail semblable à celui qu'il a fait pour les Caisses populaires Desjardins et nous serons bientôt dans une situation de prospérité où il fera vraiment bon vivre.

Nous déplorons la perte d'un ami bien précieux. Nous prions madame Cyrille Vaillancourt et toute la famille de recevoir l'expression de notre profonde sympathie. ◀

Bon et fidèle serviteur¹

Chanoine Léo Forest

Comme vous le savez tous, le grand apôtre des Caisses populaires et le plus fidèle disciple du commandeur Desjardins, Monsieur Cyrille Vaillancourt vient d'entrer dans la Maison du Père, pour recevoir la récompense promise au bon et fidèle serviteur.

Ne serait-ce que par ses multiples activités exercées à tous les paliers du Mouvement coopératif depuis plus de 50 ans, le commandeur Vaillancourt aurait déjà conquis le titre du bon et fidèle serviteur, ainsi que le proclamait un jour en s'adressant à lui, Son Éminence le cardinal Léger, lorsqu'il déclarait: « Ceux qui administrent sagement l'épargne d'un peuple sont ses plus précieux serviteurs; ils méritent notre admiration et ils recevront la bénédiction du Seigneur. »

Mais le commandeur Vaillancourt fut non seulement l'homme d'action infatigable, le vigoureux lutteur pour la Caisse de l'épargne et du crédit, toujours au premier rang, aux jours sombres comme aux jours de gloire, le guide clairvoyant et sage, dont les directives judicieuses ont maintenu le Mouvement Des-

2. Message de l'aumônier à l'Assemblée générale annuelle des Caisses affiliées de l'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins, 1^{er} novembre 1969.

2. Remarques inspirées par la *Revue Desjardins*, de mars 1967 — Editorial de Monsieur Émile Girardin.



Le cardinal Roy encense les restes mortels de Cyrille Vaillancourt.

jardins dans les droits sentiers d'un coopératisme toujours en progrès; il fut aussi la pensée, l'âme, le chef, possédant les vertus nécessaires à tout homme qui veut bâtir une œuvre vivante: la foi, l'espérance et la charité.

Pourquoi ne pas le dire, le commandeur Cyrille Vaillancourt fut par-dessus tout, un grand chrétien qui a vécu allègrement et joyeusement son christianisme et en a nourri quotidiennement sa vie d'époux, de père et de citoyen engagé dans le social et l'économique et qui n'a jamais caché ses convictions profondes.

Puisse cette assemblée générale de notre Union régionale nous permettre de réfléchir et de méditer sur la vie et les œuvres de ce grand Canadien. Peut-être notre réflexion nous aidera-t-elle à nous ressaisir et à nous encourager à continuer de nous dévouer, avec encore plus de vigueur pour le bien commun social, économique, culturel et moral de notre peuple canadien-français. Que se multiplient chez nous les citoyens du type Cyrille Vaillancourt et notre province de Québec pourra, Dieu m'entende! éviter la décomposition et l'anarchie dont elle est actuellement menacée. ◀

Un vrai patriote

Paul Mayer, s.j.

Un vrai patriote, un chrétien authentique vient de mourir. Seul, le recul du temps permettra de réaliser en plénitude tout le bien que cet homme a fait pour le relèvement social et économique des nôtres.

Le disparu laisse une trace inoubliable. Héritier de la pensée du très méritant fondateur des Caisses populaires, le Commandeur Alphonse Desjardins, Cyrille Vaillancourt prolonge et intensifie le travail d'é-

ducation de son maître. Sans relâche, avec une détermination, une prudence et une audace qui ne se démentent pas, il étudie, réfléchit, éclaire, forme ses collaborateurs et les coopérateurs des Caisses.

Bâti en force, d'une vigueur physique peu commune, lui qui n'a pourtant jamais pratiqué aucun sport, le jeune homme lit beaucoup, questionne, se documente, s'intéresse à tout ce qui touche ses compatriotes. La haute finance néglige l'ouvrier, le cultivateur, les humbles journaliers, qui forment une partie de notre petit peuple. Sans jeter aucun discrédit sur les autres races qu'il respecte, Vaillancourt s'applique à multiplier les moyens d'entraide aux salariés de chez nous.

Tout comme son initiateur, Desjardins, pour qui le sens de l'épargne peut contribuer au véritable essor des Nôtres, l'ardent sociologue utilise revues et journaux, congrès, conférences pour la diffusion de ses idées coopératives. Son leitmotiv préféré: la coopération! « Coopérer », répète-t-il, « c'est agir avec quelqu'un. Ce qu'on ne peut faire seul, on arrive à le réaliser avec d'autres ». Et il œuvre ainsi durant la majeure partie de son existence.

D'autres, plus renseignés que moi sur la portée exacte de la tâche du sénateur Vaillancourt, décriront par

le menu ses activités tout à fait remarquables. Ce que je désire souligner ici dans ces quelques notes, c'est le ressort caché de son incessant labeur. Cyrille Vaillancourt a été un croyant qui n'a jamais caché sa foi. Avec pudeur mais sans fausse modestie, dans sa vie privée et familiale comme dans sa belle carrière publique, ce chrétien a toujours vécu selon les préceptes de l'Évangile et de l'Église catholique.

Sait-on qu'il a fait 55 retraites fermées, que lui-même en fut un organisateur actif, au milieu de ses nombreuses occupations? Lors d'une fête intime qui soulignait sa 50^e retraite à la Villa Manrèse de Québec, il confiait à un groupe d'amis: *Je ne crains pas de l'affirmer: ma première retraite à 18 ans a décidé de l'orientation de toute ma vie. Si je suis revenu si souvent à Manrèse, c'est que j'avais la persuasion de l'influence prolongée de ces temps de prière et de recueillement sur chaque jour de l'année. Sans cette cure de ressourcement spirituel, ma carrière eût été d'un rendement moindre, j'en ai la certitude.*

L'Œuvre des retraites, le sénateur l'a encouragée, non seulement de sa présence et d'un intense recrutement annuel, mais encore, de ses deniers et de généreuses subventions qu'il savait lui trouver. Villa Manrèse a largement profité de ses largesses et lui en garde la plus vive reconnaissance.

Chez Vaillancourt, le croyant convaincu a étoffé le sociologue et l'économiste. Jeune, il avait admiré en Desjardins la profondeur de sa charité envers les gagne-petit. Une rétrospective de sa vie assurait Cyrille Vaillancourt vieillissant que le disciple en lui avait gardé haut et droit l'idéal du fondateur des Caisses, devenues, depuis, un vaste mouvement coopératif aux perspectives illimitées.

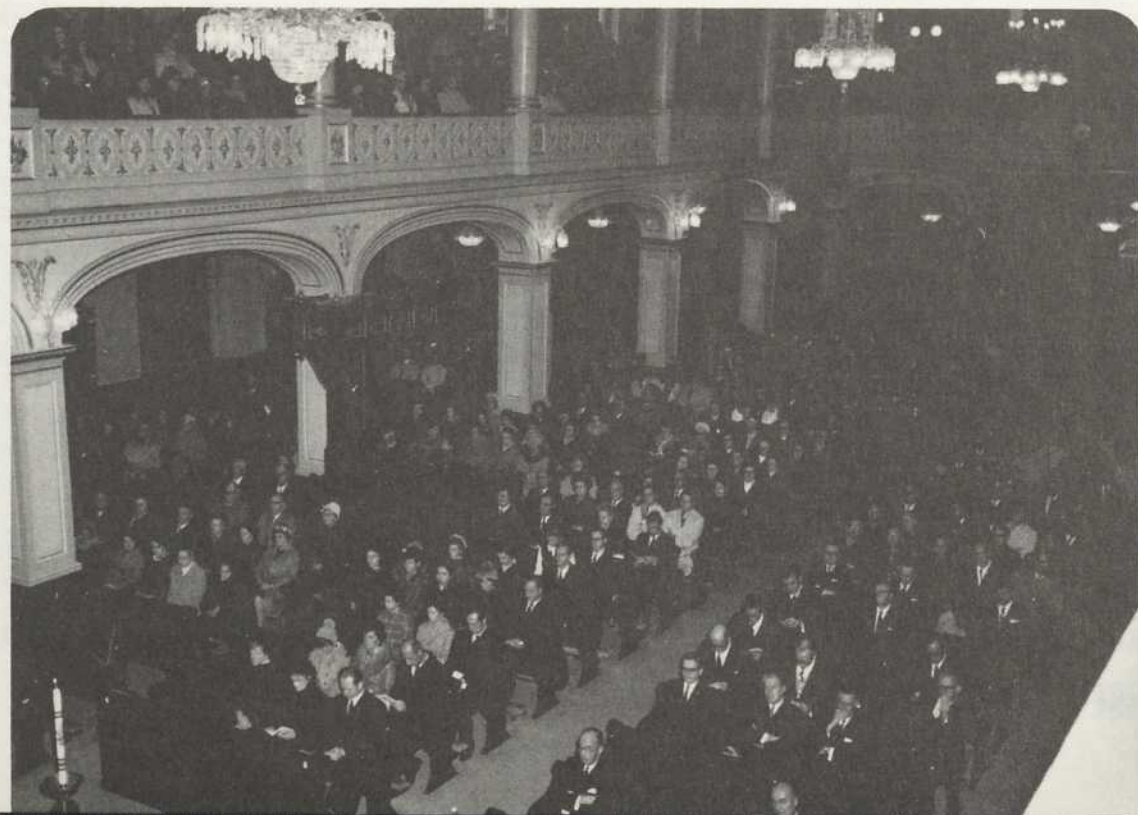
Noble cœur, croyant sincère, canadien-français (pure-laine), le sénateur Vaillancourt mérite l'admiration et la gratitude de ses compatriotes. Nous souhaitons qu'un ami ou un des collaborateurs de ce grand Canadien écrive sa biographie riche de leçons et d'exemples. ◀

Cyrille Vaillancourt ... un grand disparu¹

Émile Legault, c.s.c.

Je ne connaissais pas intimement monsieur Cyrille Vaillancourt, qui vient d'entrer dans la Maison du Père. Quelques brefs contacts seulement; quelques mots échangés. La nouvelle de sa mort m'a pourtant ému, de cette émotion singulière que l'on éprouve quand disparaît un homme que l'on admirait, secrètement, depuis toujours. Cyrille Vaillancourt était, à mes yeux, l'incarnation de l'artisan consciencieux, modeste, les deux pieds solidement attachés au sol et capable, en même temps, de voir jusqu'au bout de l'horizon. Capable, surtout, de changer

Une vue générale de la foule à l'église Notre-Dame de Lévis.



1. *La Presse*, Montréal, samedi 15 novembre 1969.

la ligne d'horizon en réalisant patiemment des projets utiles, sans jamais compter avec ses fatigues, au mépris des commodités pantouflardes.

Claude Ryan a fait de lui ce portrait fidèle: « L'ancien sénateur n'était ni un grand intellectuel ni un homme public flamboyant. Il avait la démarche plutôt lourde et un tempérament un peu bourru. Il tenait plus aux vérités solides et aux certitudes confirmées par le temps et l'expérience qu'aux raffinements

spécieux des intellectuels et aux affirmations inédites d'une science souvent plus audacieuse qu'éprouvée. Il était carré et direct, comme les Canadiens d'autrefois. »

Il collabora, très tôt, à l'entreprise de relèvement économique amorcée par les intuitions généreuses du Commandeur Desjardins: d'abord administrateur de la Caisse populaire de Lévis, en 1924, il devenait, en 1927, président et gérant général de l'Union régionale des Caisses populaires du district de Québec pour

ensuite assumer, en 1932, la direction générale de la Fédération des Caisses populaires Desjardins de toute la Province.

« Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, écrit encore Claude Ryan, on a vu les Caisses connaître un essor remarquable, au plan local, et donner naissance à un réseau de services financiers qui en font, désormais, l'un des réservoirs de capitaux, de ressources humaines et d'initiatives économiques les plus importants du Québec. » ◀

Un apôtre de l'unité

Édouard-A. Tardieu

Un homme de foi

Je n'ai pas eu l'avantage de fréquenter le sénateur Vaillancourt durant de longues années comme tant d'autres du Mouvement coopératif.

Ma première rencontre avec lui, il y a environ sept ans, fut de brève durée. Mais les deux ans et quelques mois que j'ai passés à la Fédération m'ont permis de découvrir les profondes qualités de l'homme.

Je n'ajouterai rien à tout ce qu'ont témoigné en sa faveur les dirigeants des institutions du Mouvement Desjardins. Mais quelques faits vécus permettront d'illustrer les affirmations des autres.

Quand Monsieur Irénée Bonnier, directeur du Service de l'éducation, me présenta à lui comme le responsable des publications de la Fédération et s'enquit de ses nouvelles, il répondit à brûle-pourpoint, selon son habitude: « Physiquement, cela va. Mais c'est moralement que je souffre. » Et ce qui le peinait ainsi, c'était tous ces mouvements de révolte et de contestation violente, sans esprit constructif, cette désagrégation de la société et la baisse générale de la moralité.

Tandis que je lui rendais visite à son bureau de l'Union régionale de Québec, l'été dernier, en compagnie d'un étranger, il confiait encore son inquiétude: « Beaucoup de nos

jeunes ne croient plus. Ils ne fréquentent plus l'église. »

La dernière fois que je le rencontrai, il y a à peine deux mois, c'était dans l'ascenseur de l'édifice Desjardins, à Lévis. Je feuilletais avec une amie le livrerécit d'André Frossard, publié chez Fayard, à plus de cent soixante milles: *Dieu existe, je l'ai rencontré*. Il me dit de son ton sec: « Je veux l'avoir. Faites-le moi venir, je paierai la facture. » Malheureusement, il n'y en avait plus sur place, à Québec. Je me proposais de le commander pour lui de France, quand j'appris la maladie qui l'avait foudroyé.

Il avait en évidence sur son bureau cette pensée de Louis Veuillot qu'il me demanda de faire paraître sur la page couverture de notre revue:

« *Quand l'insolence de l'homme, obstinément, rejette Dieu, Dieu enfin dit à l'homme: « Que ta volonté soit faite! » et le dernier fléau est lâché; ce n'est pas la famine, la guerre, la peste... c'est l'homme, et quand l'homme est livré à l'homme, on peut connaître ce qu'est la colère de Dieu.* »¹

Un homme de cœur

Et parce qu'il fut un homme de foi, il fut un homme de cœur. Pour lui,

1. Voir *Revue Desjardins*, juin-juillet 1968.



Monsieur Vaillancourt et Monsieur Dulles, secrétaire d'état américain. Québec, 17 mars 1955.



Avec Monsieur Robert Schumann, ex-premier ministre de France, 1^{er} octobre 1950, sur l'Île-de-France.

aussi, on l'a répété, la foi qui n'agissait pas n'était pas une foi sincère.

En deux fois, j'ai eu à constater la spontanéité de ses gestes de charité.

J'étais allé le voir au sujet d'un article pour la revue. J'en profitai pour lui parler des besoins d'un prêtre haïtien qui s'était lancé dans des œuvres communautaires. « Donnez-moi son adresse », fit-il, « je vais l'aider ». Et le prêtre en question m'apprenait qu'il lui avait envoyé un chèque de cent dollars.

L'été dernier, je lui amenais un religieux canadien qui travaille depuis des années, en Asie, à créer des coopératives diverses. À peine lui avais-je soufflé quelques mots sur les besoins de son visiteur, qu'il fit venir sa secrétaire pour lui demander de préparer, sur le champ, un chèque de cent dollars, tiré sur son compte personnel, à l'ordre du religieux.

Je suppose que ce sont là des gestes dont il était coutumier.

Plus grand encore était son souci d'aider spirituellement les âmes. Beaucoup de gens allaient le voir pour obtenir des conseils. L'éditorial qu'il écrivit dans notre numéro de juin-juillet 68 le prouve suffisamment.

Les contacts que j'ai eus avec lui m'ont fait découvrir son humilité,

sa grandeur d'âme et son esprit de compréhension.

Un porteur de l'œcuménisme

C'est l'avocat belge, ancien ministre de la reconstruction, Monsieur Jacques Basyn, président de la Confédération internationale du Crédit populaire, qui saluait en lui, au dixième congrès des Caisses populaires, en octobre 67: « Un véritable prophète des temps nouveaux, un porteur de l'œcuménisme avant la lettre. »²

La coopération, c'était pour lui le grand instrument de la fraternité entre les hommes. La coopération, répétait-il, ne travaille contre personne, mais elle veut collaborer avec tous.

Et voici ses paroles chargées vraiment d'œcuménisme:

« Oui, union pour la vie, union pour rendre votre vie meilleure, union en pratiquant partout l'amour et la charité chrétienne. D'ailleurs, la coopération est la forme moderne de la charité chrétienne enseignée au monde par le Christ, il y a près de deux mille ans. »³

2. Voir *Revue Desjardins*, octobre 1967, page 166).

3. Dans « l'Avant-propos » de *La Caisse populaire* par Alphonse Desjardins, nouvelle édition, Institut social populaire.

Et sa voix ne se fait-elle pas vraiment prophétique dans des déclarations, comme celles-ci:

« La coopération d'épargne et de crédit, plus que toute autre, développe l'initiative de chacun de nous et il n'y a pas de meilleur organisme pour combattre le socialisme ou le communisme que la coopération sous toutes ses formes, et surtout la Coopération d'épargne et de crédit.

« Que nos dirigeants, que tous et chacun aident sous toutes ses formes la coopération et tout spécialement la coopération d'épargne et de crédit par les Caisses populaires. En agissant ainsi, comme le disait Monsieur Desjardins, nous aiderons le peuple dans sa lutte de chaque jour en lui faisant aimer davantage la religion et la patrie. »³

Et il aimait ce peuple. Il était son défenseur opiniâtre. À chaque assemblée annuelle, il revenait avec insistance sur le devoir des Caisses populaires de se tenir toujours au service des humbles, des petits:

« ... Si la Caisse s'est développée » disait-il à l'assemblée annuelle de mars 68 de la Fédération « c'est parce que nous y avons mis un ferment d'amour et d'entraide. Plus nous garderons cet esprit du fondateur, esprit de charité et de coopération, plus nous continuerons à grandir et à faire du bien et non de l'argent. »
(...)

« Restons Caisses populaires afin d'aider les gagne-petits. »⁴

Soulignons que le commandeur Vaillancourt a publié, en collaboration avec Albert Faucher, un ouvrage intitulé *Alphonse Desjardins, pionnier de la coopération d'épargne et de crédit en Amérique*. Il a écrit aussi, aux Éditions de l'École sociale populaire: *Le fondateur au Canada, Monsieur Desjardins*.

Cette plaquette s'achève sur cette pensée:

« Et lorsque l'horloge indiquera la fin du cycle de nos années, nous répéterons les paroles du poète:

« Seigneur ...
Je n'ai pas refusé ma tâche sur la terre,
Mon sillon, le voilà; ma gerbe,
la voici. »

Puisse le Seigneur l'avoir écouté et déjà reçu!

4. Voir *Revue Desjardins*, avril 1968, page 77.

Les funérailles du commandeur Vaillancourt

E.-A. Tardieu

Elles ont donné lieu à d'émouvantes manifestations de sympathie et à de nombreux témoignages de reconnaissance.

À 15 heures, ce lundi 3 novembre, la dépouille mortelle partait du salon funéraire Gilbert & Turgeon, 58, avenue Bégin, face à cet édifice Desjardins que le défunt avait contribué à faire élever à la mémoire du fondateur des Caisses populaires à l'occasion du cinquantenaire de la création de l'œuvre. Les trois drapeaux de l'édifice étaient en berne: celui du Canada, celui de la Province de Québec et celui de la Fédération des Caisses populaires: Monsieur Vaillancourt était sénateur au Parlement canadien, conseiller législatif au gouvernement de Québec et un des fondateurs de la Fédération. Triple hommage donc.

Le corbillard, précédé de deux voitures couvertes de fleurs, malgré la demande formulée par le disparu de ne pas en envoyer à ses obsèques, était précédé des dirigeants de la Fédération des Caisses populaires, des Unions régionales et des autres institutions du Mouvement Desjardins: entre autres, MM. Émile Girardin, président de la Fédération de Québec des Caisses populaires, Paul-Émile Charron, directeur général, Alfred Rouleau, président du Conseil de la Coopération du Québec, de l'Assurance-Vie Desjardins et de la Sauvegarde.

Les membres de la famille du défunt suivaient le corbillard, puis venaient les personnages du monde officiel: Messieurs Jean Marchand, ministre fédéral de l'expansion régionale, Jean-Marie Morin, député de Lévis et ministre d'État, Raynald Guay, député à la Chambre des Communes, Vincent Chagnon, maire de Lévis, de nombreux sénateurs, entre autres, l'honorable Jean-Paul Deschatelets, président du Sénat, une délégation du régiment La Chaudière, l'honorable Jacques Flynn, leader de l'Opposition, l'honorable Maurice Bourget, ancien leader du Sénat.

Le lieutenant-gouverneur Hugues Lapointe avait tenu, lui aussi, à participer à cette cérémonie de suprême adieu à l'ancien conseiller législatif de la Province.

Le cortège funèbre, après avoir suivi la rue Marie-Rollet et l'avenue Mont-Marie, en passant devant la résidence du défunt et devant la maison Desjardins où les Caisses ont vu le jour, pénétra dans l'église Notre-Dame de Lévis où s'était réunie, dans les nefs et dans les tribunes, une assistance nombreuse évaluée à plus de mille personnes.

Le cardinal Maurice Roy, archevêque de Québec, qui présidait la cérémonie religieuse, accueillit le cercueil par des paroles liturgiques remplies de consolation et d'espérance.

Puis fut offerte la messe concélébrée à laquelle ont participé Son Éminence le cardinal Roy, Son Excellence Monseigneur René Audet, évêque de Joliette, Monsieur l'abbé Eugène Tanguay, curé de la paroisse Notre-Dame de Lévis, Monsieur l'abbé Georges-Étienne Proulx, supérieur du Collège de Lévis, Monsieur le chanoine Léon Lessard, professeur au même collège, Monsieur l'abbé Lucien Dallaire, le Père Roger Laberge, supérieur du Patro de Lévis, Monsieur l'abbé Ernest Arseneault, curé de Saint-Anselme de

Dorchester, paroisse natale du défunt.

L'épître de saint Jean, qui rappelle l'amour que nous devons avoir pour nos frères, a été lue par Monsieur Paul-Émile Charron, directeur général de la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins.

Monsieur Émile Girardin, président de la Fédération, a dirigé la prière des fidèles, à l'offertoire.

Dans la nouvelle liturgie funéraire de l'Église, pleine de réconfort et qui nous invite à méditer sur nos fins dernières, il a été particulièrement consolant de voir prendre part comme acolytes des laïcs qui ont œuvré dans le Mouvement Desjardins avec celui qu'on pleurait.

C'étaient: Messieurs Irénée Bonnier et Valbert Dugas, de la Fédération, Gaston Bilodeau, de l'Union régionale de Québec, André Ferragne, de l'Assurance-Vie Desjardins, Raymond Bouillé, de la Société des Assurances des Caisses populaires, François Leclerc, de l'Institut coopératif Desjardins. Monsieur André Morin, de la Fédération, dirigeait les chants et les prières des fidèles.

Les chants exécutés à la tribune avec accompagnement d'orgue frappaient par leur simplicité et leur beauté.

L'inhumation a eu lieu au cimetière Mont-Marie, à Lévis.

Qu'il repose en paix!



Au cimetière de Lévis, l'abbé Nolin, vicaire à la paroisse Notre-Dame, récite les dernières prières.

Inflation ...

impasse ?

Paul Gauthier

Dans le dernier rapport annuel de la Banque du Canada, on retrouvait la phrase suivante: « Les opérations de la Banque du Canada susceptibles d'affecter les réserves-encaisse des banques furent donc conduites de manière à empêcher la liquidité des banques d'augmenter après la mi-septembre (1968) et le rythme d'expansion du système bancaire s'en trouva freiné ». Au cours d'une conférence prononcée à la fin d'octobre 1969, le gouverneur de la Banque du Canada faisait remarquer que la masse monétaire avait peu progressé depuis le mois de février. Il apparaît donc que la Banque centrale poursuit une politique monétaire restrictive depuis plus d'un an, politique qui s'est intensifiée au cours de 1969.

Théoriquement, les premiers effets d'une politique monétaire restrictive se fait ressentir sous forme d'un ralentissement de la demande globale de biens et services. Cette période de ralentissement économique entraîne subséquemment une modération du rythme d'augmentation des prix. Présentement, après plus d'un an d'une politique monétaire qui s'est resserrée graduellement, les statistiques montrent que l'inflation est encore vigoureuse. Par exemple, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 4.2% au cours des douze mois se terminant à la fin de septembre; en retenant seulement les six derniers mois de cette période, l'avance ressort à un taux annuel de 5.5%. De plus, la rémunération des salariés s'est accrue de 12% pour les douze mois se terminant à la fin d'août 1969. Les autres indicateurs économiques, en particulier ceux concernant la production, l'emploi et les inventaires, ont commencé à signaler un ralentissement de l'activité économique; cependant, certaines

grèves importantes ont ralenti artificiellement la production industrielle, de sorte qu'il est difficile de conclure que l'exubérance économique est maintenant sous contrôle.

L'évolution des prêts généraux des banques à charte est présentement la série statistique la plus encourageante. En effet, ces prêts bancaires ont enregistré une avance de 14.3% pour la période de douze mois se terminant à la fin d'octobre; cependant, si l'on considère seulement les six derniers mois de cette période, le taux de progression calculé sur une base annuelle se chiffre à 6.9%; lorsqu'on rétrécit la période observée aux trois derniers mois, le rythme d'augmentation sur une base annuelle n'est plus que de 3.6%. La politique monétaire restrictive aurait donc finalement forcé les banques à charte à ralentir le rythme de croissance de leurs prêts. Rappelons que les banques ont pu résister aux restrictions monétaires en liquidant le surplus de liquidité qu'elles avaient accumulé au cours des deux années précédentes alors que la Banque centrale avait poursuivi une politique très libérale. De plus, la Banque du Canada a freiné l'expansion de la masse monétaire de façon très graduelle au cours de 1969, de peur de précipiter l'économie dans une période de récession. Ces raisons expliquent pourquoi les effets de la politique restrictive ont été si lents à se manifester.

Que nous réservent les prochains mois? Il est certain que la Banque du Canada va poursuivre encore quelque temps sa politique de resserrement de crédit. Ceci pourrait provoquer de nouvelles hausses des taux d'intérêt. Une réduction des disponibilités de crédit, possiblement accompagnée d'une augmentation du coût réel de l'argent, devrait provo-

quer un ralentissement du rythme d'expansion économique au cours des mois qui vont suivre. Cependant, l'économie demeure vigoureuse, et il faudra patienter encore plusieurs mois pour finalement maîtriser l'inflation.

Dans la conférence qu'il prononçait à Toronto, à la fin d'octobre, le gouverneur de la Banque du Canada commentait ainsi la situation: « ... il y a inévitablement des décalages ou retards importants entre le moment où se ralentit le rythme d'expansion de la dépense globale en termes de dollars et le moment où ce ralentissement se reflète pleinement sur l'évolution des prix et des coûts — à moins qu'on ait pris des mesures de contrainte très rigoureuses. Le décalage sera d'autant plus long que ceux qui sont en mesure d'influer sur les prix, les salaires et les autres revenus, profitent de leur poids sur le marché pour contrecarrer ce processus, plutôt que de faciliter le retour à une situation non inflationniste. Il n'y a donc pas lieu d'être trop surpris, comte tenu de ces décalages, s'il y a une période transitoire, plutôt décourageante, au cours de laquelle il semble que nous soyons battus sur deux fronts, puisque, d'une part, le rythme d'expansion de l'économie en terme réels se ralentit et que, d'autre part, les prix continuent à monter pendant quelque temps à peu près au même rythme. Il importe de bien comprendre les raisons pour lesquelles l'économie se comporte de cette façon et de ne pas se décourager trop facilement durant cette période, ni se montrer trop disposé à abandonner la politique de contrainte avant qu'elle n'ait porté ses fruits ». Nous entrons présentement dans cette période transitoire, et il est très difficile d'en prévoir la durée.

L'évolution de la politique monétaire au Canada

Louis Rasminski

Voici encore des considérations assez pertinentes du Gouverneur de la Banque du Canada que nous offrons à la réflexion de nos dirigeants. Ils y trouveront certainement des éclairages enrichissants sur maints problèmes financiers de notre époque.

(Observation de Monsieur Louis Rasminski, Gouverneur de la Banque du Canada, à la Conférence sur les Perspectives économiques organisée par le National Industrial Conference Board, à Toronto, le 23 octobre 1969.)

Resserrement du crédit

Depuis un an environ, l'objectif immédiat de la politique monétaire a été d'aider à introduire et à maintenir un resserrement du crédit. De l'automne 1968 au printemps 1969, l'incidence des opérations de la Banque du Canada sur le système bancaire s'est traduite par une diminution sensible des avoirs liquides des banques et par un ralentissement graduel du rythme d'expansion de leurs bilans. Au mois de mai 1969, les liquidités des banques — réservoir qui leur permet en quelque sorte de développer leurs prêts au besoin — avaient baissé de 750 millions de dollars et le pourcentage liquidités/actif était tombé de 32½% à 28%, chiffre très bas comparativement au niveau que les banques ont traditionnellement maintenu au Canada. Une tranche supplémentaire de leurs liquidités — de l'ordre de 250 millions de dollars — s'est trouvée immobilisée au mois d'avril dernier, lorsque la Banque du Canada a usé de son pouvoir d'augmenter le coefficient des réserves secondaires que les banques sont tenues de maintenir. À partir de l'automne de 1968, le coût des emprunts sur les marchés financiers et auprès des institutions est monté en flèche, tandis que les disponibilités du marché obligataire au Canada baissaient sensiblement.

Au printemps de cette année, la liquidité des banques, dans l'ensemble, avait baissé au point qu'elles se sont vues obligées de prendre certaines mesures visant à ralentir le rythme d'expansion de leurs prêts. Comme le montant non utilisé des crédits est toujours considérable, il a fallu un certain temps pour que ces mesures produisent leur plein

effet sur l'encours des prêts bancaires, mais, dès le mois de juillet, on pouvait facilement observer l'incidence de la nouvelle politique des banques en matière de crédit. En effet, leurs « prêts généraux » — qui comprennent les prêts aux entreprises et aux particuliers et qui avaient continué de progresser à vive allure au cours des quatre premiers mois de l'année — ont ralenti leur rythme durant les mois de mai et de juin et n'ont accusé aucune augmentation de juin à septembre. Aussi, dès le début de l'été, les emprunteurs pouvaient-ils constater que non seulement le crédit bancaire coûtait cher mais qu'il était de plus en plus difficile à obtenir.

Depuis lors, les opérations de la banque centrale affectant les réserves-encaisse des banques ont continué à comprimer la liquidité du système bancaire; les avoirs liquides des banques ont fortement baissé en juillet, pour rester par la suite à peu près au même niveau.

Élimination des causes d'anticipation d'inflation

J'ai à peine besoin de rappeler à cet auditoire que les conditions du crédit au Canada sont très serrées. L'augmentation de la masse monétaire — quelle que soit la définition que vous adoptiez — a été très négligeable au cours des derniers mois. Si vous retenez comme définition l'ensemble de la monnaie et des dépôts bancaires en dollars canadiens détenus par le public, la masse monétaire ne s'est pas accrue depuis le mois de février et son développement au cours des douze derniers mois a été inférieur à 6%. Il n'est donc pas facile en l'occurrence d'obtenir de nouveaux concours des ban-

ques. Bien que le gouvernement canadien ait sensiblement réduit ses recours au marché financier cette année, les autres emprunteurs n'ont pourtant réussi à se procurer sur le marché obligataire canadien qu'un montant inférieur à celui de l'année précédente. Les taux d'intérêt sont actuellement très élevés et varient entre 7½% pour les bons du Trésor à trois mois et 10-10½% pour les prêts hypothécaires ordinaires de tout repos. Comme la hausse des taux d'intérêt est un phénomène à l'échelle mondiale, les emprunteurs ne peuvent réduire leurs frais dans ce domaine que dans une faible mesure, en faisant appel aux marchés étrangers; pour certains, cependant, il est plus facile de trouver des capitaux à l'étranger qu'au Canada.

Je crois que l'insistance des prêteurs à demander des taux d'intérêt élevés, et l'empressement des entreprises à payer ces taux, ne peuvent s'expliquer que par l'existence d'une forte anticipation d'inflation. Les emprunteurs ne se sentent guère disposés à remettre à plus tard leurs dépenses, par crainte d'avoir à payer des prix plus élevés, tandis que les prêteurs cherchent à se protéger contre les effets de la hausse des prix en refusant de prêter, sauf à des taux élevés. Les anticipations d'inflation sont, malheureusement, devenues un aspect important de notre économie et l'objet principal de notre politique économique consiste précisément à essayer d'éliminer les causes de ces anticipations.

Amélioration de la situation financière du gouvernement

J'ai fait allusion, il y a un instant, à l'amélioration sensible de la situation financière du gouvernement canadien. En effet, au cours des douze mois terminés en septembre 1968, les besoins de trésorerie du gouvernement, y compris ceux du Fonds des changes — c'est-à-dire l'augmentation de l'encours des titres de l'État détenus en dehors des portefeuilles du gouvernement, moins la réduction des dépôts en

banque du gouvernement — se sont élevés à 1,200 millions de dollars contre 100 millions au cours des douze mois terminés en septembre 1969. Il s'agit d'un revirement considérable, qui a beaucoup facilité à la banque centrale, depuis un an, la tâche de restreindre la liquidité du système bancaire. S'il eut fallu faire face à une augmentation substantielle de la dette publique au moment où la politique monétaire visait à réduire les avoirs liquides des banques, il est clair que la hausse des taux d'intérêt aurait été supérieure à ce qu'elle a été, ou, encore, que l'expansion de la masse monétaire aurait dû être plus considérable.

Les effets du contrôle de la dépense globale

Voilà à peu près tout ce que je comptais dire concernant la façon dont a évolué jusqu'ici la politique monétaire; je voudrais maintenant faire quelques commentaires sur la conjoncture économique actuelle. Comme tableau de fond, cependant, je crois utile d'exposer brièvement comment des politiques financières de la contrainte sont censées exercer leur action. Les mesures monétaires et fiscales de lutte contre l'inflation produisent leur effet en ralentissant le rythme d'expansion de la dépense globale au sein de l'économie. Je suppose que, dans un monde idéal, un faible ralentissement des dépenses en termes de dollars produirait tout son effet sur le rythme de progression des prix et des coûts, sans exercer aucune influence sur le taux de croissance réelle. Si cela se produisait, on passerait sans heurts d'un rythme insoutenable à un rythme soutenable d'accroissement des dépenses, sans risque de perte de production au cours de la transition. Malheureusement, nos marchés ne sont pas aussi sensibles, ni les prix et les coûts aussi flexibles, ni la concurrence dans notre économie aussi près de la perfection. Certains producteurs, face à une détérioration de leur marché, peuvent continuer pendant un certain temps à obtenir des prix plus élevés, quitte à ralentir ou réduire le rythme de leur production. Mais d'autres producteurs peuvent avoir à faire face à une concurrence plus active et, en présence d'une demande moins forte pour leurs produits en termes de dollars, se rendre

compte plus tôt qu'il est difficile, ou même impossible, de continuer à majorer leurs prix, même s'il ne s'agit que de transmettre au consommateur final l'augmentation de leurs coûts. S'ils veulent éviter une trop forte pression sur leurs marges bénéficiaires, ils doivent s'efforcer spécialement de prévenir la hausse de leurs prix de revient. Tôt ou tard, pratiquement tous les producteurs se trouvent dans cette situation. Voilà, essentiellement, comment le contrôle de la dépense globale affecte les prix et les coûts dans le secteur privé de l'économie. Il fonctionne uniquement par l'intermédiaire des forces du marché.

Période transitoire décourageante

Un inconvénient du processus que je viens de décrire, c'est qu'il y a inévitablement des décalages ou retards importants entre le moment où se ralentit le rythme d'expansion de la dépense globale en termes de dollars et le moment où ce ralentissement se reflète pleinement sur l'évolution des prix et des coûts — à moins qu'on ait pris des mesures de contrainte très rigoureuses. Le décalage sera d'autant plus long que ceux qui sont en mesure d'influer sur les prix, les salaires et les autres revenus, profitent de leur poids sur le marché pour contrecarrer ce processus, plutôt que de faciliter le retour à une situation non inflationniste. Il n'y a donc pas lieu d'être trop surpris, compte tenu de ces décalages, s'il y a une période transitoire, plutôt décourageante, au cours de laquelle il semble que nous soyons battus sur deux fronts, puisque, d'une part, le rythme d'expansion de l'économie en termes réels se ralentit et que, d'autre part, les prix continuent à monter pendant quelque temps à peu près au même rythme. Il importe de bien comprendre les raisons pour lesquelles l'économie se comporte de cette façon et de ne pas se décourager trop facilement durant cette période, ni de se montrer trop disposé à abandonner la politique de contrainte avant qu'elle n'ait porté ses fruits.

Les mesures de contrainte produisent leur effet

Si nous passons maintenant à l'évolution récente de l'économie, on peut relever, je crois, des indices de

plus en plus nombreux que les mesures de contrainte commencent à produire leur effet, tant au Canada qu'aux États-Unis. Si vous me permettez de m'arrêter d'abord brièvement sur la situation aux États-Unis, je pense que les signes d'un ralentissement prononcé du rythme d'expansion de la demande globale se sont beaucoup précisés au cours des deux ou trois derniers mois. On avait pu discerner depuis quelque temps déjà une tendance au ralentissement dans les estimations trimestrielles du volume du Produit National Brut, mais tout dernièrement des indices mensuels de première importance, concernant le marché du travail et la production industrielle, sont venus corroborer cette impression.

Les grèves et leurs conséquences

Malheureusement, un certain nombre de grèves importantes, qui ont eu sur notre économie une influence difficile à isoler, ont rendu plus difficile, depuis le premier trimestre, l'interprétation rigoureuse de nos propres indicateurs économiques. De toute façon, compte tenu de tous les facteurs temporaires de perturbation, il semble bien que la tendance fondamentale de la demande au Canada ne se traduit pas présentement par une courbe ascendante aussi prononcée que durant la période qui s'est terminée au premier trimestre de cette année. Ainsi, par exemple, depuis la fin de l'hiver dernier, le comportement des consommateurs semble davantage caractérisé par la prudence. Nos exportations, outre les difficultés particulières à la mévente du blé, n'ont pu maintenir le rythme d'accélération qui avait été un facteur important d'expansion l'année dernière. D'après les derniers relevés, les dépenses d'investissement dans la plupart des secteurs semblent en nette progression au Canada, bien que, dans le domaine du logement, les mises en chantier n'aient pu maintenir leur haut niveau du début de l'année. D'autre part, les indices de la production industrielle et de l'emploi non agricole (sérieusement affectés, dans les deux cas, par les grèves) ont fléchi au cours des derniers mois, d'où une aggravation du chômage, qui ressort présentement à 5%.

Accroissement de l'indice des prix

Il est encore trop tôt pour que ces développements puissent influencer fortement sur la tendance des prix et des coûts, au Canada ou aux États-Unis. Il est intéressant de noter, toutefois, que, dans les deux pays, les bénéfices, qui avaient été très élevés en 1968, semblent avoir plafonné et même baissé légèrement au premier semestre, tandis que les marges bénéficiaires ont tendance à se comprimer encore davantage. Au Canada comme vous le savez sans doute, les indices les plus utilisés du niveau des prix ont avancé un peu plus rapidement cette année qu'en 1968. Compte tenu des variations saisonnières, le taux annuel d'accroissement de l'indice des prix à la consommation a été de $4\frac{1}{2}\%$ au cours des neuf premiers mois de 1969; son accélération est due presque entièrement à une augmentation plus rapide des coûts du logement et des autres services. Bien que ces coûts pèsent aussi lourdement sur les consommateurs que les autres prix, il faut se rappeler que les composantes susmentionnées de l'indice réagissent plutôt lentement à une atténuation générale de la demande; c'est qu'elles incorporent plusieurs éléments qu'affectent directement les coûts en salaire et en traitements, ou encore les tarifs publics, l'intérêt sur les prêts hypothécaires et l'impôt foncier. Si on limite l'analyse aux prix des marchandises, on trouve bien dans les statistiques récentes quelques exemples de revirements des prix de certains produits de base qui avaient monté sensiblement auparavant, mais on ne trouve aucune preuve convaincante d'une tendance générale à la modération. De même, les relèvements de salaires et de traitements, dans les cas les plus typiques, continuent à dépasser de beaucoup l'amélioration de la productivité, sans qu'une tendance à la modération ne se manifeste. Il n'y a, d'ailleurs, encore aucun signe évident que les anticipations d'inflation sont en voie de disparaître.

En résumé, même s'il y a des indications que les politiques de contrainte commencent à produire leur effet et que nous sommes sur la bonne voie, ce serait faire preuve de trop d'optimisme, à mon sens, d'en conclure que des politiques ont déjà atteint l'objectif désiré, à savoir,

créer des conditions susceptibles de conduire éventuellement à un ralentissement sensible de la montée des prix et des coûts. En parlant ainsi, je tiens compte, bien entendu, des retards inévitables qu'impliquent, d'une part, l'ajustement des prix et des coûts au fléchissement de la demande, d'autre part, les réactions de l'économie aux modifications des politiques mises en œuvre.

J'aurais souhaité pouvoir, en toute conscience, en arriver à une autre conclusion. La Banque du Canada n'a aucune prédilection pour les mesures de contrainte, ni pour les taux d'intérêt élevés. Nous savons très bien, au reste, que, dans le monde où nous vivons, tout effort visant à endiguer l'inflation risque de causer un ralentissement temporaire du rythme de croissance réelle de l'économie. Pas plus que personne, nous ne favorisons le sous-emploi des moyens de production ou l'augmentation du chômage. Tel n'est pas, d'ailleurs, l'objectif d'une politique monétaire anti-inflationniste. Bien au contraire, cet objectif consiste essentiellement à créer des conditions susceptibles d'encourager une progression soutenue et durable de la production et de l'emploi.

L'inflation ne favorise pas le développement

Or, l'inflation n'est pas une de ces conditions. En plus des graves injustices qu'elle cause et des sacrifices injustifiés qu'elle inflige à ceux qui se trouvent en faible position pour négocier, notamment les personnes âgées, l'inflation — et les efforts de ceux qui essaient de s'y adapter — provoquent des tensions et des anomalies, qui conduisent inévitablement à une tenue peu satisfaisante de l'économie. À mesure que les gens essaient de s'adapter à l'inflation, la pression sur les prix et les coûts augmente et des mesures restrictives finissent par s'imposer pour empêcher le processus de s'accélérer. Tout au cours de cette évolution, dont l'économie ne bénéficie nullement en termes de production ou d'emploi, le public, qui tente de se protéger contre les méfaits de l'inflation, est exposé à de nombreux et inutiles ennuis et à l'angoisse. À moins de ne considérer que l'immédiat, on ne peut soutenir que la tolérance de l'inflation soit un bon

moyen d'assurer une plus grande production et une réduction du chômage. L'inflation ne peut que compromettre le type d'expansion économique à long terme sur lequel doit reposer une progression durable de l'emploi.

L'antithèse que l'on essaye parfois d'établir entre l'inflation d'une part, et l'emploi et la croissance, d'autre part, n'est pas réelle, à mon sens. Certes, à court terme, il y a un prix réel à payer pour mener à bien la lutte contre l'inflation, mais il faut comparer ce prix avec le coût réel et les injustices qu'impliquerait éventuellement un échec dans ce domaine. Pour ma part, je suis convaincu que le prix réel d'un échec, en termes de production et d'emploi, serait en définitive de beaucoup supérieur. Il faut pouvoir compter sur une stabilité raisonnable de la monnaie, pour plus d'une raison, mais surtout parce qu'elle nous permet de maximiser nos chances de réaliser un haut niveau d'emploi et de productivité dans les années à venir.

Réduire le coût des mesures anti-inflationnistes

Il importe, bien entendu, de faire tout ce que nous pouvons pour réduire au strict minimum le coût réel des mesures anti-inflationnistes. Par souci de réduire ce coût et d'assurer une tenue optimale de l'économie à long terme, je prêche, depuis plusieurs années déjà, la nécessité de suppléer la politique monétaire et fiscale destinée à influencer sur la demande globale, par des politiques spéciales concernant « l'offre » c'est-à-dire visant à améliorer l'utilisation, l'efficacité et la mobilité des facteurs économiques, et par des efforts concertés pour influencer l'opinion publique, dans le sens de la modération lorsqu'il s'agit de déterminer les prix et les coûts. C'est aussi la raison pour laquelle j'ai attaché et continue d'attacher une grande importance à la Commission des Prix et des Revenus.

Modération dans la politique des prix

Si nous voulons réussir à mater l'inflation, il nous faut reconnaître que, dans une économie de marché, nous ne disposons que d'un nombre très restreint de politiques fondamentales sur lesquelles nous pou-

vons compter. Celles qui concernent « l'offre », si importantes qu'elles soient, sont essentiellement des politiques à long terme, dont on ne saurait attendre des résultats rapides. Elles sont plus aptes à assurer la productivité à long terme et l'équilibre régional qu'à freiner l'inflation. À court terme, il faut compter davantage sur le contrôle de la demande globale — avec l'appui de la contrainte volontaire, si on parvient à l'obtenir, ou sans elle dans le cas contraire. Dans la mesure où ceux qui ont du poids sur le marché sont disposés à faciliter le retour à des conditions non inflationnistes, il sera possible de réduire la rigueur et la durée des contraintes monétaires et fiscales. Il est clair qu'il reste beaucoup à faire, cependant, pour convaincre tous les agents économiques que la modération n'est pas de l'altruisme, mais affaire d'intérêt personnel bien compris, et qu'elle minimise, pour l'ensemble de l'économie, le coût que comporte le contrôle de l'inflation. J'espère que, vous tous qui m'écoutez, vous êtes bien convaincus que les entreprises que vous représentez devraient dans la plus large mesure possible, faire preuve de modération dans leurs politiques des prix.

Politique monétaire orientée vers l'avenir

Lorsqu'il s'agit d'élaborer une politique monétaire, il faut non seulement considérer l'évolution courante des indices économiques mais aussi se faire une opinion aussi juste que possible sur les développements futurs. Les autorités responsables de cette politique doivent, au surplus, en faire constamment la revue, à la lumière de tous les renseignements qu'ils peuvent recueillir. La politique monétaire doit nécessairement être orientée vers l'avenir, ce qui ne signifie pas, toutefois, qu'il faille détourner la vue de ce qui se passe autour de soi. Cela ne signifie pas non plus, qu'en envisageant l'avenir, il faille se contenter d'un horizon relativement restreint et se soucier à tel point des quelques mois prochains qu'on n'accorde pas suffisamment d'attention aux années à venir.

Toute politique repose, dans une certaine mesure, sur des prévisions et — je n'ai pas besoin de le rappeler à un auditoire comme celui-ci, j'en

suis certain — l'expérience a démontré que les prévisions économiques ne sont pas toujours aussi exactes qu'on pourrait le désirer. Il est possible de sousestimer, comme de surévaluer, les perspectives d'une économie et les prédictions au cours des dernières années ont plutôt erré dans le sens de la surévaluation. Il faut savoir estimer les risques d'un côté comme de l'autre. Dans une atmosphère non inflationniste, spécialement lorsque l'économie fonctionne à un rythme inférieur à son potentiel, on peut être tenté, et souvent on devrait l'être, de supposer que l'économie s'avérera plus vigoureuse qu'on ne le prévoit. D'autre part, dans une période d'inflation, notamment si les anticipations d'inflation sont devenues très prononcées et s'il existe une forte demande, incitatrice d'expansion, on doit se garder d'oublier les risques que peut comporter un assouplissement prématuré des mesures restrictives. On courrait alors le danger de confirmer les anticipations de ceux qui sont convaincus qu'au moment critique les autorités n'auront pas le courage de maintenir leurs politiques de contrainte, en d'autres termes, que l'inflation est définitivement installée.

Nécessité de la lutte anti-inflationniste face à la concurrence étrangère

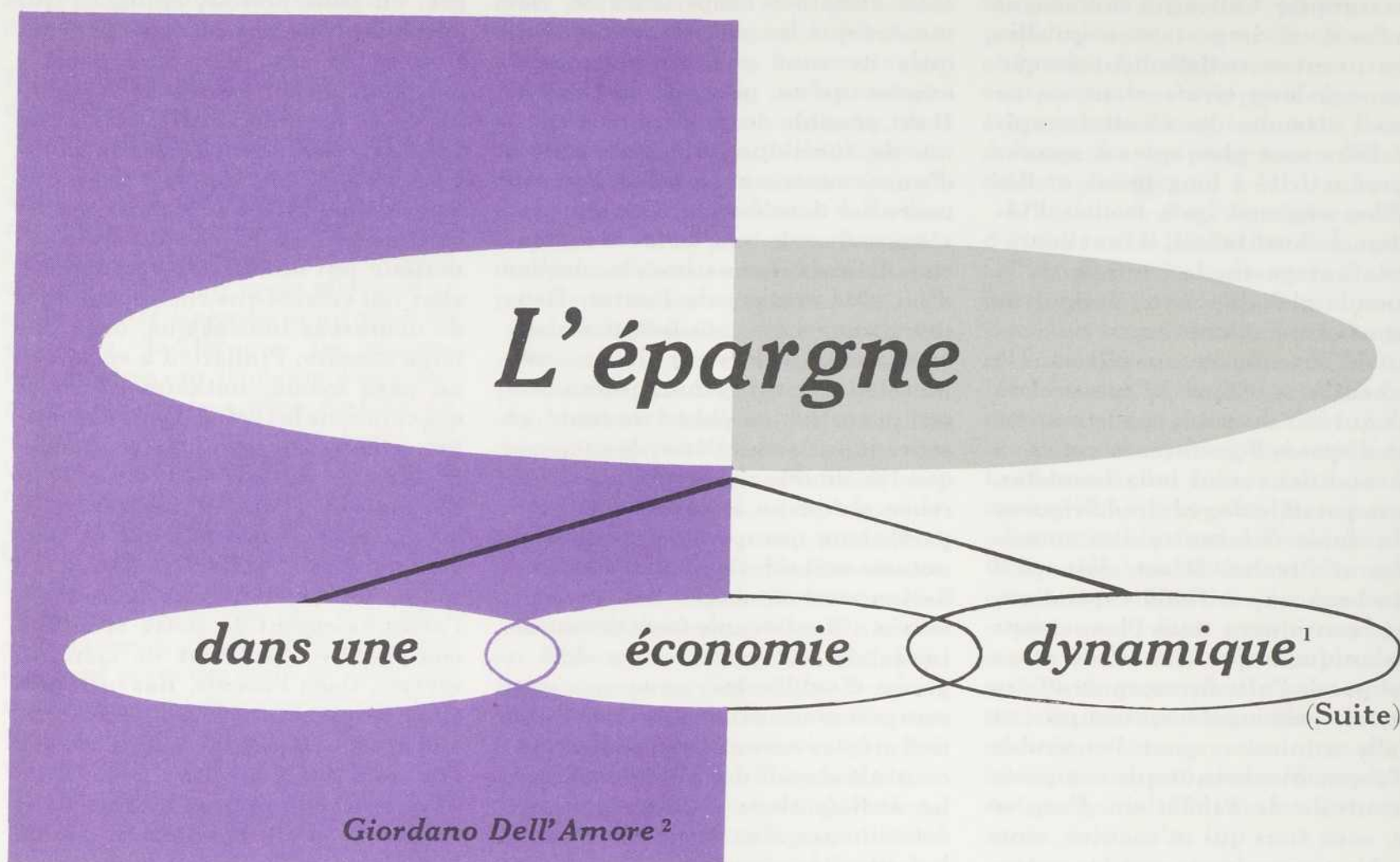
On entend dire parfois que nous ne devrions pas poursuivre la lutte contre l'inflation, sous prétexte que les prix pratiqués à l'étranger exercent une forte influence sur les nôtres, que notre champ d'action est donc très restreint et que nous pouvons tout aussi bien laisser aux États-Unis le soin de faire seuls la lutte, ce qui nous épargnerait tous les risques et tous les inconvénients des mesures anti-inflationnistes. Je considère cette façon de penser comme manquant totalement de réalisme. Si telle devait être notre politique au Canada, on peut prévoir quelle serait son incidence sur les anticipations des Canadiens relativement à l'inflation, ou ce qui se produirait sur le marché obligataire — dont dépend non seulement l'industrie pour financer son expansion, mais également les provinces et les municipalités pour obtenir les capitaux nécessaires aux travaux d'infrastructure sociale — ou sur le marché des chan-

ges; on peut prévoir, enfin, ce qui adviendrait de nos coûts de production et de nos prix. Une pareille politique serait peut-être défendable si les tensions inflationnistes au Canada étaient entièrement attribuables à l'évolution de l'économie américaine. Même si les prix, particulièrement au niveau du consommateur, ont monté plus rapidement chez nos voisins que chez nous, il y a de nombreux indices que, dans une large mesure, l'inflation a sa source au pays même, notamment en ce qui concerne les coûts. Dans de nombreux secteurs de notre économie, l'évolution de nos prix de revient récemment a été moins favorable qu'aux États-Unis. Si nous ne parvenions pas à mater l'inflation au moins aussi bien qu'aux États-Unis, l'affaiblissement de notre situation compétitive risquerait de compromettre, dans l'avenir, nos perspectives économiques. D'un autre côté, s'il nous arrivait de mieux réussir que les États-Unis dans cette lutte — et nous sommes en mesure de le faire — il n'en résulterait aucun problème: ce serait même un grand avantage. L'amélioration de notre situation concurrentielle se traduirait par une progression de l'emploi et de la production et nos perspectives de croissance économique saine et soutenue s'en trouveraient renforcées.

L'inflation, le plus grand obstacle à notre croissance économique

Dans des périodes comme celles que nous traversons maintenant, il est toujours réconfortant de s'arrêter un instant pour penser au potentiel de croissance de l'économie canadienne et aux possibilités qu'elle offre d'améliorer le niveau de vie canadien. Nous devrions ne jamais perdre de vue tout ce que nous pourrions réaliser en quelques années si seulement nous arrivions à mettre en œuvre les politiques appropriées. À mon avis, c'est l'inflation qui constitue chez nous le plus grand obstacle à la pleine réalisation de ce potentiel. Tous les secteurs de notre société ont un intérêt vital au succès de l'effort déployé présentement pour trouver une solution efficace à ce problème. ◀

N.D.L.R. — Les sous titres sont de la rédaction de notre revue.



III. — CONTRIBUTION DES POUVOIRS PUBLICS À LA FORMATION DE L'ÉPARGNE

Déséquilibre provoqué par le progrès technologique

Depuis la deuxième guerre mondiale, si l'efficacité des taux d'intérêt sur la formation de l'épargne globale de chaque pays a beaucoup diminué, par contre la contribution que les pouvoirs publics sont à même d'apporter à cette formation a sensiblement augmenté.

Le progrès technologique a provoqué, en tous lieux, un déséquilibre, plus ou moins accentué, entre les besoins en capitaux et l'épargne disponible. Ce déséquilibre s'est accentué de plus en plus, même aux États-Unis, comme en témoignent les majorations considérables et inquiétantes subies au cours de ces dernières années par des différents

taux d'intérêt. Ce qui concourt à rendre plus aiguë l'insuffisance de l'épargne mondiale c'est la demande de plus en plus pressante — directe ou médiate — des pays en voie de développement sur le marché international des capitaux et aussi les délais de paiement s'étendant sur plusieurs années que nécessite la vente des produits industriels dans ces pays. Il ne s'agit pas là de phénomènes conjoncturels destinés à disparaître rapidement; il est donc compréhensible que les pouvoirs publics soient amenés partout à prendre des mesures tendant à promouvoir l'accroissement de l'accumulation.

Activité promotrice des pouvoirs publics

Cette activité promotrice des pouvoirs publics peut être directe ou indirecte. Sont compris dans la première les encouragements donnés aux différentes catégories. Ils revêtent, parfois, la forme d'exemptions fiscales ou de primes accordées par l'État sur les dépôts bancaires à

terme. Les expériences faites dans certains pays ont prouvé leur efficacité, mais au lieu de promouvoir la formation d'une épargne nouvelle aux dépens des consommations, ces encouragements tendent à faire dévier sur le système bancaire des revenus qui, en d'autres circonstances, auraient eu une destination différente, ou que les épargnants, eux-mêmes, auraient thésaurisés.

De plus, après la deuxième guerre mondiale, on a commencé à introduire des facilités de crédit: elles consistent en subventions de l'État dont le but est d'alléger la charge que représentent les intérêts des financements accordés aux petites et moyennes entreprises industrielles et commerciales, ainsi qu'aux exploitations agricoles indépendamment de leur importance. En Italie, surtout, l'efficacité des subventions a été considérable parce que le développement des entreprises en question a permis que la formation de l'autofinancement ait lieu sur une base sociale plus étendue, et a concouru à valoriser un très grand nombre d'initiatives privées, lesquelles

1. Rapport présenté à la séance inaugurale du 9^e congrès international des Caisses d'épargne, Rome, 6 mai 1969. Voir notre numéro 8.

2. Recteur de l'Université commerciale «L. Bocconi», Milan; Président de l'Association des Caisses d'épargne italiennes.

augmentent le volume du revenu national et rendent l'épargne plus mobile.

Bien plus diffuse et incisive est l'action des pouvoirs publics pour promouvoir indirectement l'accroissement de l'épargne. En premier lieu cette action a revêtu la forme de multiples interventions en vue de réduire les déséquilibres économiques et sociaux parmi les diverses zones d'un même pays. À cet égard, l'exemple le plus remarquable a été donné par l'Italie avec la mise en valeur du *Mezzogiorno*, effectuée à l'aide d'une série de mesures très variées qui ont créé les conditions susceptibles de faire augmenter l'épargne dans les zones les moins prospères du Midi.

Il est admis partout aujourd'hui que le développement économique ne peut se faire rapidement si de vastes territoires d'un même pays présentent des situations nettement inférieures par rapport aux autres régions, qui, de ce fait, ne peuvent parvenir à un progrès ultérieur que si l'augmentation du revenu national est répartie avec harmonie. La mise en valeur des zones sous-développées n'est donc pas uniquement une nécessité d'ordre politique et moral, mais c'est une condition préalable pour l'amélioration ordonnée et constante du niveau de vie général. Cette affirmation vaut sur le plan interne comme sur le plan international.

Les pouvoirs publics ont promu indirectement la formation de l'épargne en adoptant aussi une politique économique tendant à réduire l'ampleur des fluctuations cycliques.

Le phénomène d'alternance de phases de prospérité et de dépression était déjà connu au cours des dernières années du XIX^e siècle et déjà pendant l'intervalle entre les deux guerres mondiales l'État avait abandonné son attitude, pour ainsi dire agnostique, prise à cet égard au cours des premières décennies de notre siècle. Il suffit de rappeler la série d'innombrables interventions auxquelles la crise de 1929-1933 a donné lieu. On a commencé, peu à peu, à encadrer ces interventions

dans une politique économique à tendance organique et permanente, comme ce fut surtout le cas aux États-Unis avec le *New Deal*; ce n'est, toutefois, que durant les vingt dernières années que la lutte contre la conjoncture est devenue un des objectifs fondamentaux que les pouvoirs publics poursuivent dans la plupart des Pays.

La pression exercée par les masses de travailleurs a également contribué à déterminer cette nouvelle orientation de la politique économique, ces masses étant anxieuses de se soustraire aux risques et aux privations subis par les classes les moins aisées lorsque surviennent les phases de dépression. Tous les gouvernements, quelle que soit leur orientation idéologique, se proposent, aujourd'hui, d'assurer le plein emploi; c'est là un objectif qui présume des interventions anticonjoncturelles systématiques, lesquelles ont une répercussion bénéfique sur la formation de l'épargne, qu'elles rendent — *ceteris paribus* — moins discontinue dans le temps et moins inégalement répartie dans les diverses régions d'un même pays.

Cette action gouvernementale a porté ses fruits: entre autres, on a remarqué, après la fin de la deuxième guerre mondiale, une diminution symptomatique de la durée des phases cycliques, avec des répercussions bénéfiques directes sur les alternatives que présente le degré d'emploi des travailleurs disponibles.

Dans une économie où l'on voit s'intensifier constamment les impulsions dynamiques, les déséquilibres entre production, consommation, investissements et épargne augmentent toujours; toutefois, la politique économique anticonjoncturelle tend à réduire leur ampleur à l'avantage de tous.

Les pouvoirs publics ont, cependant, assuré la participation la plus importante à la promotion de l'épargne globale par les dispositions qu'ils ont prises pour combattre l'instabilité du pouvoir d'achat de la monnaie. Cet objectif a, lui aussi, été poursuivi avec constance et fermeté, surtout après la deuxième guerre

mondiale. D'une part, on a vu se renforcer de plus en plus la conviction qu'un développement accéléré et continu serait impossible dans le cas où on ne parviendrait pas à maintenir la stabilité monétaire, et, d'autre part, on a vu se multiplier les circonstances qui ont rendu vulnérables toutes les monnaies, y compris les plus fortes.

Aggravation des dangers d'inflation par les échanges internationaux

L'intensification des échanges commerciaux et financiers internationaux a contribué à aggraver les dangers d'inflation au cours des dernières décennies. Jamais ces échanges n'avaient été aussi importants, et leur rythme actuel dépasse celui de l'accroissement de la production mondiale. À la longue, cette intensification constitue, sans nul doute, un facteur essentiel du progrès économique général, mais elle concourt à l'aggravation des risques menaçant à brève échéance toutes les monnaies parce qu'elle augmente les oscillations des balances des paiements de tous les pays. À l'intérieur des pays, en effet, on subit plus fortement l'influence des conditions internationales et les facilités de transfert de liquidité d'un pays à l'autre peuvent modifier rapidement l'équilibre sur lequel est basée la stabilité du pouvoir d'achat de n'importe quelle monnaie.

Il est heureux, néanmoins, que les menaces d'inflation, bien qu'elles soient aggravées par les progrès de la protection assurée à toutes les classes sociales par les syndicats, soient combattues aujourd'hui avec des remèdes bien plus efficaces que par le passé. Tout d'abord, les instituts d'émission de tous les Pays se sont transformés en banques centrales publiques et se proposent, comme premier objectif, de protéger la stabilité de la monnaie. La Trésorerie d'État se fixe un but analogue et suit une politique d'endettement qui tient de plus en plus compte des répercussions monétaires d'une telle politique, alors qu'autrefois elle se

souciait presque exclusivement de faire face, dans les meilleures conditions possibles, aux nécessités contingentes du Trésor de l'État.

Il convient d'ajouter que ces deux autorités monétaires suprêmes s'efforcent d'agir en étroite collaboration et de coordonner leurs interventions respectives en vue de les rendre plus aptes à réaliser les objectifs qu'elles poursuivent.

Intensification de la collaboration monétaire internationale

Par ailleurs, après la deuxième guerre mondiale — et particulièrement au cours de ces dernières années — la collaboration monétaire internationale s'est intensifiée, non seulement sur le plan technique, grâce à l'initiative des banques centrales de pays les plus évolués, mais aussi au niveau des gouvernements. La Communauté économique européenne a certainement contribué à cette collaboration; au sein de la Communauté il est apparu de plus en plus évident qu'une politique commune dans le domaine de l'industrie, du commerce et de l'agriculture est destinée à échouer en l'absence d'efforts persévérants pour le maintien de la stabilité des changes.

Dans la totalité des pays évolués de tous les continents on a désormais acquis la conviction que le régime des échanges fixes instauré après le deuxième conflit mondial présuppose une étroite collaboration monétaire internationale, laquelle ne pourra être intensifiée à moins que tous les gouvernements ne soient disposés à renoncer en partie à leur pleine autonomie en matière économique.

Malgré les énormes difficultés à surmonter, aggravées par les problèmes complexes du double marché de l'or, on voit donc se dérouler un processus d'internationalisation de la défense de la stabilité monétaire, lequel pourra, à l'avenir, concourir à promouvoir une formation d'épargne globale plus abondante. Un tel processus sera susceptible d'être ac-

célééré au moment où les accords conclus en matière de liquidité monétaire internationale seront mis en œuvre: non seulement ils faciliteront le financement des échanges sur le plan mondial, mais ils rendront aussi plus aisé le contrôle de la liquidité à l'intérieur de chaque pays.

Action des Banques centrales

Comme je l'ai rappelé précédemment, la thérapie monétaire a enregistré partout de sensibles progrès. On a créé et renforcé de nouveaux instruments de défense: le mérite en revient surtout aux banques centrales qui, aujourd'hui, peuvent remplacer ou intégrer l'arme traditionnelle des variations des taux officiels par une multiplicité d'autres interventions, directes ou indirectes, au moyen desquelles ces mêmes banques parviennent à contrôler — avec plus ou moins de succès — la consistance et la composition des ressources liquides dont disposent le système bancaire et le public. À la politique monétaire d'autrefois, dont le souci dominant était de régler l'offre de monnaie, on a vu se substituer une politique plus ardue de la liquidité, à orientation organique; elle cherche à maîtriser aussi bien le processus de formation de tous les moyens de paiement, effectifs et potentiels, que la demande de monnaie circulant, à l'aide de mesure ayant une incidence sur la demande globale en biens et services.

Il est évident que de telles mesures diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, du fait même des circonstances qui les rendent nécessaires: il suffit de rappeler comment, au cours d'une même période d'expansion généralisée de la liquidité, les impulsions de celle-ci émanent de facteurs qui ne sont pas identiques, reliés respectivement à l'augmentation des dépenses publiques, à un surplus de la balance des paiements, aux effets multiplicateurs des crédits octroyés par le système bancaire ou à des changements intervenus dans la nature des titres publics acceptés par la banque centrale en garantie de ses propres avances.

Pour une politique fiscale du développement

Il semble opportun, d'ailleurs, de constater que, pendant la période de l'après-guerre, du fait de la dynamique accrue de l'économie, les rapports sont devenus de plus en plus étroits entre la politique monétaire et la politique fiscale: on a vu se diffuser considérablement l'opinion que les mesures fiscales peuvent fournir un instrument valide pour hâter le progrès social et constituer aussi un instrument de stratégie économique. Autrefois, on estimait que la politique fiscale était un moyen de répartition des charges permettant de satisfaire aux besoins de la collectivité, partant de l'hypothèse qu'il existait un revenu national donné sur lequel, en théorie, l'impôt ne devait pas influencer; on soutient, à juste titre, aujourd'hui, que la finance publique doit constituer un facteur essentiel d'accélération du développement économique, d'une expansion continue du revenu national, de contrôle de la demande globale, de répartition équitable des ressources disponibles et de sélection des investissements. Il est bien évident que les pouvoirs publics prennent mieux conscience chaque jour des effets directs produits par leurs dispositions fiscales sur le processus de formation de l'épargne, quand bien même des préoccupations contingentes d'ordre politique les incitent à ne pas tenir compte de tels effets.

Toutefois, l'expérience a partout confirmé que, dans l'ensemble, la politique fiscale — par suite aussi de ses rapports étroits avec celle de la dette publique — ne peut jamais avoir la flexibilité nécessaire pour s'opposer avec succès aux événements monétaires et conjoncturels réquerant de rapides interventions publiques. Ces interventions sont d'autant plus difficiles à réaliser si elles se trouvent subordonnées à de lentes procédures parlementaires et si l'administration de l'État manque d'une organisation efficiente.

C'est précisément pour ce motif, lorsqu'on voit s'esquisser de graves

dangers pour la stabilité du niveau général des prix, qu'il est préférable, en principe, de recourir à des mesures monétaires, susceptibles d'être d'autant plus efficaces qu'elles sont à la fois draconiennes et prises à temps. Cependant, si elles doivent être de longue durée il peut en dériver de graves dommages économiques: il vaut donc mieux, en général, abréger leur durée et les renforcer par des interventions d'un autre ordre surtout fiscal.

Un éventail de mesures...

On peut aller plus loin et affirmer que la défense de la monnaie et la lutte anticonjoncturelle présupposent un éventail de mesures: celles qui s'encadrent dans la politique de la liquidité ont un caractère intégratif et ne doivent pas être toujours préférées aux autres, étant données les répercussions indirectes et différées, souvent défavorables, qu'elles peuvent avoir. Ceci n'implique pas que le contrôle de la liquidité doive être discontinu et contingent: au contraire, il doit être exercé d'une façon permanente, précisément pour éviter la nécessité de l'exercer à l'aide de mesures draconiennes en cas de danger.

Mais, en présence de graves menaces d'inflation, de telles mesures constituent l'arme défensive la plus efficace de toutes, aujourd'hui, grâce à la rapidité avec laquelle cette arme peut agir — sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'approbation préalable des assemblées législatives, toujours lentes à prendre des décisions — grâce aussi à la possibilité d'y recourir avec une vigueur calculée et en faisant les discriminations nécessaires même de nature territoriale. Il ne semble pas, non plus, que l'on ait à modifier ces conclusions dans l'avenir si l'on parvient — comme il est souhaitable — à augmenter le degré de flexibilité de la politique fiscale et à mieux coordonner la politique financière de l'État et celle des administrations locales territoriales.

Il n'est donc pas surprenant de constater que la politique monétaire,

après l'éclipse des années trente, ait de nouveau été à l'apogée pendant la période qui a suivi la deuxième guerre et que surtout depuis 1959 elle ait été véritablement « redécouverte », résultat inévitable du renversement d'opinion en matière de plein-emploi.

Tout ce qui précède démontre qu'aujourd'hui les pouvoirs publics sont à même de garantir une contribution à la formation de l'épargne globale liée étroitement aux critères suivant lesquels ces pouvoirs parviennent à coordonner leurs propres interventions monétaires et fiscales.

La politique de la consommation

Plus généralement, on peut affirmer que, dans les conditions actuelles de la dynamique sociale, le déclin de l'importance accordée autrefois dans la formation de l'épargne au taux d'intérêt est accompagné d'une incidence croissante exercée à cet égard par les pouvoirs publics avec leur politique économique et sociale.

Un aspect particulier de cette responsabilité accrue de l'État en la matière est représenté par la politique de la consommation, laquelle se reflète sans cesse sur le processus de capitalisation de chacun des pays. Il est évident qu'un contrôle systématique de la demande de biens et services, contrôle évitant des accroissements trop rapides et combattant une concentration excessive des consommations dans les plus vastes centres urbains, est une condition préalable pour la formation de l'épargne, formation qui ne soit pas trop discontinuée et qui ne soit pas excessivement inégale du point de vue territorial. Il peut même se dégager d'un tel contrôle une plus grande mobilité des capitaux disponibles dans chaque pays et une atténuation des déséquilibres dans la distribution géographique des investissements.

De l'évolution subie en tous lieux par la consommation pendant la période qui a suivi la deuxième guerre, la littérature économique et technique s'est largement intéressée

à illustrer les fluctuations qui, parallèlement à l'augmentation des revenus *pro capite*, ont eu lieu dans la répartition de la consommation et de l'épargne et dans les rapports qui unissent les divers postes de dépense des bilans familiaux. Dans le domaine de la doctrine on a également constaté les véritables « explosions » de la consommation dans des conditions conjoncturelles déterminées, qui démontrent la nécessité d'être prêt à combattre le phénomène avec des armes appropriées.

À chaque fois qu'on ne parvient pas à empêcher les accroissements rapides et concentrés de revenus d'une grande partie de la population des classes les moins aisées, on ne peut sauver la monnaie si les mesures législatives et administratives, qui freinent les violentes expansions de la demande globale font défaut: dans de telles conditions surtout, on ne saurait réaliser une programmation systématique des investissements s'il n'existait une politique de la consommation, à la fois organique et cohérente, permettant d'alimenter le processus de capitalisation collective avec une épargne familiale et d'entreprise suffisante et il est vain d'espérer atteindre le but souhaité en recourant exclusivement à un durcissement de la pression fiscale. Le problème se complique ensuite du fait des caractéristiques fondamentales de la consommation dans une économie dynamique — la coordination temporelle, l'interdépendance sociale des consommations, et la demande croissante de biens durables — et par le développement des ventes à tempérament surtout dans certains pays évolués. Il est inutile d'ajouter qu'une politique systématique de la consommation est rendue plus nécessaire encore par la diffusion de l'indexation des salaires.

Les interventions des pouvoirs publics en vue de contrôler la demande de biens et services sont, évidemment, en opposition avec les doctrines économiques pour lesquelles la consommation est la principale source de développement so-

cial, mais de telles doctrines ne sont pas susceptibles de recevoir un accueil sans réserves si l'on considère que la production de biens et services ne peut se faire sans que soit constituée à l'avance une disponibilité suffisante de capitaux. De plus, la continuité du progrès de la collectivité présuppose, en premier lieu, des investissements plus intenses dans la production de biens d'équipement, laquelle est fatalement réduite par les expansions excessives de biens de consommation directe. Il est donc impossible à une économie dynamique d'évoluer à un rythme accéléré si l'on ne consacre pas à ces investissements une partie sans cesse accrue du revenu national. Cette exigence apparaîtra toujours plus évidente au fur et à mesure que les innovations incessantes de la technique requerront des immobilisations financières croissantes, alimentées par l'épargne.

IV. — CONDITIONS REQUISES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉPARGNE DANS LA SITUATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE ACTUELLE

Après avoir brièvement exposé les motifs pour lesquels, de nos jours, les plus grandes responsabilités dans le processus de formation de l'épargne incombent aux pouvoirs publics, il est opportun de mentionner quelques-unes des directives fondamentales susceptibles d'accélérer un tel processus au bénéfice de la collectivité.

Politique constante de la réduction des taux d'intérêt

Tout d'abord, l'État devrait poursuivre une politique constante visant à la réduction des taux d'intérêt, afin de promouvoir au maximum surtout les investissements à moyenne et à longue échéance. La défense de la stabilité monétaire exige, de temps à autre, que soient prises des mesures restrictives freinant

l'expansion de la circulation monétaire et du crédit, mais il serait à souhaiter que l'on ne recoure à des augmentations des taux officiels que dans des cas exceptionnels, quand il n'est ni possible ni opportun de recourir à d'autres interventions directes qui évitent des oscillations trop fréquentes du coût de l'argent. Avec le temps, de telles oscillations, loin de favoriser la formation, la freinent parce qu'elles rendent plus incertaines les prévisions sur la rentabilité des entreprises, décourageant les investissements dont la productivité est différée.

Ensuite, lorsque l'on cherche à réduire la liquidité pour freiner les investissements, il est préférable de recourir à des mesures sélectives dont l'incidence est moindre sur les emplois de capitaux destinés à accroître les biens d'équipement aux dépens de ceux de consommation.

En ce qui concerne ensuite les effets sur la formation globale de l'épargne, les disparités excessives des taux officiels sont préjudiciables dans l'ensemble parce qu'elles sont le point de départ d'une circulation internationale de capitaux à court terme dont la nature est spéculative, en opposition à une distribution féconde de l'épargne dans les divers pays. Il est certes utile de former un marché international efficient des capitaux, mais cette formation ne peut être rendue aisée par des variations fréquentes et opposées des taux officiels dans les divers pays, d'autant plus qu'à de telles variations ne correspondent pas toujours des alternatives parallèles dans les taux libres des diverses catégories.

On devrait également éviter, dans le cadre de chaque pays, des disparités sensibles et de trop fréquentes variations des taux de rémunération de l'épargne. Ceci s'applique surtout aux dépôts bancaires: dans ce domaine, une compétition basée sur les taux ne profite pas à la collectivité; elle a pour seul but de faire affluer dans des instituts bancaires donnés des ressources monétaires plus abondantes, les détournant d'autres emplois sans pour cela

concourir à augmenter l'épargne globale.

Dépôts en compte courant à autoriser dans toutes les Caisses d'épargne

En ce qui concerne les dépôts bancaires, on doit noter les avantages dérivant d'une utilisation plus intense des chèques dans le règlement des échanges. La diffusion de ce que l'on dénomme monnaie scripturale, axée sur les comptes courants bancaires, donne, en effet, de l'expansion aux ressources administrées par les instituts de crédit et intensifie leur contribution au développement économique, accroissant la consistance des financements bancaires rendus possibles par un même volume d'épargne disponible dans le pays. Il est donc à souhaiter que toutes les Caisses d'épargne soient autorisées en tous lieux à collecter également des dépôts en compte courant, parce que, de cette façon, elles se trouvent à même de contribuer à diffuser l'emploi de la monnaie scripturale, laquelle assure plus d'élasticité à la circulation monétaire, et concourt, de la sorte, à réduire les fluctuations du pouvoir d'achat de la monnaie, toutes circonstances restant égales.

Une formation abondante d'épargne présuppose également le fonctionnement de marchés efficients de valeurs mobilières, qui offrent aux entreprises la possibilité de se financer à moyen et à long terme, à des taux courants, et de faire toujours face, à moindre coût, à leurs besoins en capitaux pour exploiter rapidement les innovations de la technologie. La création et la consolidation de tels marchés rentrent donc dans les missions que se proposent tous les gouvernements à savoir l'accélération du progrès social, et ils poursuivent ce but même si, pour l'atteindre, il doivent accepter de renoncer à certaines charges fiscales.

Le marché des valeurs mobilières

Des négociations nourries de valeurs mobilières, en bourse et hors bourse,

n'avantagent pas uniquement la gestion des entreprises de grande envergure. Les instituts de crédit, toujours plus nombreux, qui opèrent à moyen et à long terme en émettant leurs propres titres à revenu fixe, ont désormais offert également aux petites et aux moyennes entreprises la possibilité de recourir indirectement au marché des valeurs mobilières et de combiner leurs dettes à court terme avec des financements à échéance différée, qui leur assurent une gestion plus souple et plus avantageuse. Les instituts en question ne pourraient exercer une activité intense en l'absence de marchés de valeurs mobilières efficients; ceux-ci constituent, d'ailleurs, une condition préalable du fonctionnement de systèmes bancaires articulés et à sensibilité économique élevée, capable de valoriser au maximum l'épargne nationale.

Nécessité des petites et moyennes entreprises

Les petites et les moyennes entreprises retiennent de plus en plus l'attention des pouvoirs publics. Ces derniers ont appris par expérience ce qu'un large fractionnement de la production peut coexister utilement avec la création de vastes complexes industriels et permet également d'en neutraliser les dangers, aussi bien sur le plan politique et social que du point de vue économique. Vues sous cet angle, il est prouvé que les petites et les moyennes entreprises de toutes catégories constituent un facteur favorable à une large propension à l'épargne; cette dernière, en outre, devient plus flexible et plus mobile.

D'autre part, les entreprises en objet constituent une pépinière d'entrepreneurs, où se développent plus facilement les qualités créatrices des opérateurs économiques les mieux préparés. Il est incontestable qu'une circulation plus intense des *élites* — sur laquelle repose une sélection plus fructueuse des individus, des procédés de production et des formes d'emploi du capital — est facilitée par un fraction-

nement physiologique de l'activité industrielle commerciale et agricole, qui consent une vaste décentralisation des décisions économiques. Ce fractionnement concourt, d'ailleurs, à donner la plus grande diffusion aux bénéfices décrivant des accroissements de la productivité devenus possibles grâce aux progrès réalisés dans le domaine de la technologie et de l'organisation.

Ce qui précède n'exclut pas l'avantage social de la création de vastes entreprises à caractère public ou privé, à condition que celles-ci permettent la survie d'une myriade d'entreprises de plus modestes dimensions où pourront s'épanouir et prospérer des initiatives individuelles ou sociétales, se renouvelant continuellement dans le cadre d'une action salutaire de contrôle, de propulsion et de frein de la part d'organismes publics qualifiés.

Favoriser au maximum la circulation des capitaux

Dans une économie dynamique, dont, aujourd'hui, les pays les plus évolués offrent un exemple, les efforts des pouvoirs publics ne doivent donc pas viser uniquement à l'augmentation de l'épargne globale, et spécialement à celle des familles et des entreprises, mais ils doivent tendre constamment à favoriser au maximum la circulation des capitaux afin que ceux-ci puissent être répartis — sans obstacles fiscaux ou administratifs — dans les investissements les plus avantageux pour la collectivité.

Dans tous les cas où une programmation systématique non coercitive des placements est mise en œuvre, ou doit être organisée, il convient de rappeler qu'elle serait irréalisable si on ne laissait une marge suffisante à la libre initiative des particuliers et des sociétés, sur laquelle repose la formation d'une abondante épargne privée, condition nécessaire à la réalisation de n'importe quel programme ayant pour objet des intérêts collectifs futurs.

Tout ce qui précède resterait vain, cependant, si l'organisation de la

société n'était pas inspirée par la nécessité d'exalter au plus haut degré les valeurs morales sur lesquelles reposent les renoncements qu'implique l'épargne privée: la parcimonie, l'émulation, les liens familiaux et le sens de la responsabilité individuelle.

L'épargne, instrument de valorisation de la personne, de protection des libres initiatives économiques

Depuis leur création, les Caisses d'épargne se consacrent à une œuvre tenace et continue pour faire pénétrer dans toutes les classes de la population, chez les jeunes en particulier, des sentiments qui sont enracinés dans un esprit salutaire de solidarité. Au cours des temps les Caisse d'épargne ont subi de profondes transformations structurelles et fonctionnelles, mais l'idéal qui les inspirait à l'origine est demeuré inaltéré.

Dans l'économie dynamique d'aujourd'hui subsiste toujours un danger immanent: celui de voir les pouvoirs publics amenés à résoudre les problèmes complexes posés par les transformations en cours sous forme d'une expansion démesurée de l'épargne forcée aux dépens de l'expansion de l'épargne privée. La nécessité se fait donc de plus en plus sentir de posséder des institutions solides lesquelles, par une action concertée, même sur le plan international, puissent enseigner à tous les peuples que l'épargne n'est pas uniquement un acte de sage prévoyance, et un devoir social péremptoire, qui justifie et conditionne la survivance de la propriété privée, mais qu'elle est un instrument permettant de valoriser la personnalité, de protéger les libres initiatives économiques, car ces dernières garantissent l'apport d'une contribution essentielle aux progrès de la technique et à l'évolution sociale. <

N.D.L.R. — Les sous-titres sont de notre rédaction.

Oui, union pour la vie, union pour grandir, union pour rendre votre vie meilleure, union en pratiquant partout l'amour et la charité chrétienne. D'ailleurs, la coopération est la forme moderne de la charité chrétienne enseignée au monde par le Christ, il y a près de deux mille ans.



La coopération d'épargne et de crédit, plus que toute autre, développe l'initiative de chacun de nous et il n'y a pas de meilleur organisme pour combattre le socialisme ou le communisme que la coopération sous toutes ses formes, et surtout la coopération d'épargne et de crédit.



Que nos dirigeants, que tous et chacun aident sous toutes ses formes la coopération et tout spécialement la coopération d'épargne et de crédit par les Caisses populaires. En agissant ainsi, comme le disait Monsieur Desjardins, nous aiderons le peuple dans sa lutte de chaque jour en lui faisant aimer davantage la religion et la patrie.

Cyrille Vaillancourt

